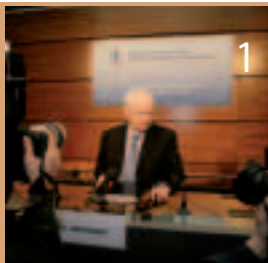




Conférence de presse annuelle 2007



Conférence 2007 de la BEI sur l'économie et les finances

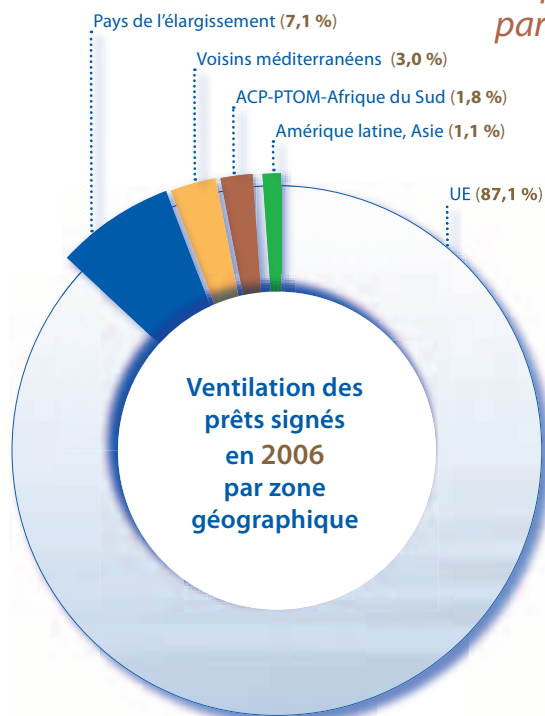


Le nouveau bureau de la BEI à Varsovie



La BEI : une prise de risque accrue pour financer l'avenir de l'Europe

La Banque européenne d'investissement a encore renforcé sa solidité financière en 2006, en s'acquittant de ses tâches prioritaires au sein de l'Union européenne, en exerçant les larges mandats qui lui sont confiés dans les pays partenaires en dehors de l'UE et en assumant parallèlement des risques accrus.



En 2006, la BEI a accordé des prêts s'élevant au total à 45,8 milliards d'EUR à l'appui de projets concourant à la réalisation des grands objectifs de l'UE dans les principaux domaines d'action prioritaires de la Banque, à savoir :

- la cohésion économique et sociale (26,7 milliards d'EUR)
- la recherche et l'innovation (10,9 milliards d'EUR)
- la protection de l'environnement (10,9 milliards d'EUR)
- les grands réseaux d'infrastructure européens ou réseaux transeuropéens – RTE (8 milliards d'EUR)
- le soutien aux PME, l'épine dorsale de l'industrie européenne (5,8 milliards d'EUR)
- la viabilité, la compétitivité et la sûreté de l'approvisionnement en énergie



⇒ Les prêts consentis en 2006 ont permis de soutenir des investissements dépassant les 120 milliards d'EUR, les deux tiers desquels étant localisés dans les zones les moins favorisées de l'Union.

Pour financer ses opérations, la BEI a levé un total de 48 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux en lançant 303 émissions obligataires libellées dans 24 monnaies.

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et de soutenir des projets essentiels en acceptant un profil de risque plus élevé, la Banque adapte actuellement sa politique de prêt et ses systèmes de notation des prêts et de tarification des risques. La révision de sa politique en matière de risques de crédit comporte, par exemple, l'assouplissement des conditions minimales d'acceptabilité des nouvelles opérations et l'allègement des exigences sur le plan des sûretés.



Conférence de presse de la BEI à Bruxelles

Parmi les initiatives proposées par le Groupe BEI et la Commission européenne en vue d'accroître la prise de risque dans les opérations réalisées à l'intérieur de l'UE, il convient de citer notamment les suivantes :

| | |
|--|---|
| L'instrument de financement avec partage des risques (IFPR) | L'IFPR est un mécanisme novateur destiné à améliorer l'accès au financement par l'emprunt des entreprises du secteur privé ou des institutions publiques qui mènent des activités dans les domaines de la recherche, du développement technologique, de la démonstration et de l'innovation. Sous réserve d'un accord sur les perspectives financières pour 2007-2013 et sur le budget du 7 ^{ème} programme-cadre 2007-2013, 1 milliard d'EUR au maximum pourrait lui être alloué. Reposant sur le principe du partage des risques de crédit entre l'UE et la BEI, l'IFPR renforce la capacité de la Banque d'accorder des prêts ou des garanties en faveur de projets dont le profil de risque est inférieur à celui d'une valeur d'investissement. Ce mécanisme offre également à la BEI des possibilités en matière de solutions de financement nouvelles et innovantes destinées au secteur privé et au secteur de la recherche. |
| Mécanisme de garantie des prêts en faveur des RTE de transport | Sous réserve d'un accord sur les perspectives financières, ce mécanisme, qui sera géré par la Banque, disposera d'une enveloppe d'1 milliard d'EUR au titre du nouveau règlement financier RTE-T pour la période 2007-2013. Il aura pour objet de couvrir le risque d'insuffisance des recettes durant une période limitée après la réalisation d'un projet, notamment dans le cas d'une structure de partenariat public-privé. |
| (Voir également l'article sur l'initiative « Accélérateur de transfert de technologies », p. 26) | |

| | |
|--|----|
| La BEI : une prise de risque accrue pour financer l'avenir de l'Europe | 1 |
| Les nouveaux mandats extérieurs de la BEI | 6 |
| 2006, une année tremplin pour la FEMIP | 8 |
| La BEI, la BERD et la Commission conviennent d'une action commune en faveur de l'Europe orientale, du Caucase méridional, de la Russie et de l'Asie centrale | 11 |
| La conférence 2007 de la BEI sur l'économie et la finance. Un approvisionnement énergétique efficace, durable et sûr pour l'Europe. | 12 |
| Ouverture d'un bureau de la BEI à Varsovie | 15 |
| Consultation publique sur la politique de la BEI en matière de lutte contre la fraude | 16 |
| Le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone : une initiative conjointe de la BEI et de la BERD pour lutter contre le changement climatique | 17 |
| La biodiversité et la BEI | 20 |
| Financement du secteur de l'eau en Roumanie | 22 |
| Appui conjoint de la BEI et du FEI en faveur des PME en Espagne et au Portugal | 24 |
| Suppléer à l'insuffisance des financements pour la commercialisation de la recherche | 26 |
| L'activité de microfinance de la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique | 30 |
| Nouvelles publications de la BEI | 32 |

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer
 Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot

Photographies : Photothèque de la BEI, BMW World 1999-2005, AVE, RFF-LGV Rhin-Rhône, CE, Hinhibox

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

Par ailleurs, en collaboration avec le FEI et la Commission, ainsi qu'avec des banques commerciales et des institutions financières internationales, la Banque élabore de nouveaux instruments financiers qui permettent une répartition des risques reflétant mieux les compétences et les rôles de chacun de ces différents partenaires.

Comblent les écarts en matière de développement au sein de l'Europe

À la veille du 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome, la BEI reste déterminée à soutenir financièrement la cohésion économique et sociale au sein de l'Union, en se conformant aux missions assignées par le Traité et en tenant pleinement compte des défis résultant de l'élargissement. En 2006, les deux tiers de l'activité de prêt de la BEI dans l'Union européenne ont soutenu les objectifs de développement régional (26,7 milliards d'EUR au total).

Dans les prochaines années, conformément à la politique de cohésion renouvelée pour 2007-2013 et aux nouvelles orientations fixées à l'échelon européen, la Banque va concentrer son activité de prêt sur les 113 « régions de convergence » que compte l'UE à 27, qui représentent une population de 190 millions d'habitants. Durant cette période de sept ans, 308 milliards d'EUR seront alloués, sous la forme d'aides non remboursables provenant des Fonds structurels, à la réalisation des objectifs de convergence et de compétitivité régionale de l'UE.

Des mesures transitoires seront appliquées jusqu'à la fin de 2007 afin de couvrir des opérations qui figurent déjà dans la réserve de projets mais qui n'entrent pas dans le champ du nouvel objectif de convergence.

La BEI appuiera les deux autres objectifs des Fonds structurels de l'UE, à savoir la compétitivité régionale et l'emploi, en finançant des opérations relevant d'autres priorités opérationnelles (recherche et innovation, réseaux transeuropéens, PME, énergie et environnement).

En outre, la BEI va fournir, en étroite coopération avec la Commission, de nouveaux services de conseil dans le cadre de l'initiative JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe pour le soutien aux projets en faveur des régions d'Europe), avant tout pour des projets situés dans les nouveaux États membres, ainsi que des services d'ingénierie financière dans le contexte de l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine).

Les petites et moyennes entreprises au cœur de l'actualité

La BEI et le Fonds européen d'investissement – le Groupe BEI – ont apporté à eux deux un soutien à quelque 209 000 PME en 2006. Dans l'UE à 25, environ 26 000 PME ont bénéficié de lignes de crédit de la BEI, acheminées par des banques commerciales, pour un montant total de 5,8 milliards d'EUR. Le FEI a, quant à lui, apporté une contribution importante en investissant 688 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque, portant ainsi le total de son portefeuille à 3,8 milliards d'EUR, et en fournissant un total de 2 milliards d'EUR sous forme de garanties couvrant les portefeuilles de prêts aux PME de banques et d'institutions financières. Les activités du FEI ont contribué à financer quelque 183 000 PME, dont près d'un tiers étaient

des microentreprises comptant moins de 10 salariés. De plus, le FEI va donner un nouvel élan au soutien des PME en mettant à leur disposition 1,1 milliard d'EUR supplémentaires au travers du programme-cadre « Compétitivité et innovation » 2007-2013 qui permettra de mettre en œuvre des produits financiers innovants, notamment pour les PME en phase de démarrage.

Des propositions prévoyant la mise en place de structures financières innovantes à l'intention des PME ont été récemment identifiées. Il s'agit notamment de mécanismes de partage des risques et de la combinaison d'outils nationaux et régionaux de soutien aux PME avec les produits proposés par la BEI. À la fin de 2006, le Groupe BEI s'est doté d'un comité stratégique chargé du soutien aux PME. Ce comité examinera la gamme des produits qu'offre le Groupe et consultera les représentants des PME et les milieux bancaires européens en vue de mettre en œuvre la nouvelle politique de la Banque visant à prendre davantage de risques dans le but de renforcer la valeur ajoutée de son activité de prêt en faveur des PME.

L'activité d'emprunt : une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients

En 2006, la BEI a continué d'appliquer une stratégie cohérente de collecte de ressources, faisant preuve à la fois de continuité et d'innovation dans ses programmes d'émissions de référence et d'emprunts sur mesure. Les résultats obtenus ont été répercutés sur les bénéficiaires des prêts, tant dans l'UE que sur les marchés locaux en développement visés par la Banque.

La BEI a levé des fonds pour un montant total de 48 milliards d'EUR dans un nom-

Cohésion économique et sociale (26,7 milliards d'EUR)



Exemples

- Construction de la nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Madrid à Barcelone et à la frontière française (Espagne)
- Élargissement de plusieurs tronçons du réseau autoroutier (Portugal)
- Extension du réseau autoroutier (Pologne)

Recherche et innovation (10,9 milliards d'EUR)



Exemples

- Financement d'infrastructures publiques de recherche scientifique et universitaire et d'installations connexes (Pologne)
- Recherche-développement dans des centres de recherche (Espagne)
- Mise au point de véhicules particuliers carburant à l'hydrogène et création de laboratoires d'essais de nouveaux véhicules (Allemagne)

Pleins feux sur les énergies renouvelables

Lors de sa présentation de la stratégie de prêt pour 2007, M. Maystadt, Président de la BEI, a souligné l'importance du secteur de l'énergie, dans le cadre duquel la Banque soutient prioritairement les opérations qui contribuent à diversifier et à rendre plus sûr l'approvisionnement énergétique de l'UE. L'énergie figurant désormais parmi les toutes premières priorités du programme d'action de l'UE, en raison des questions qui se posent au sujet de la sûreté et de la compétitivité des sources d'approvisionnement, ainsi que des changements climatiques, l'Union s'emploie à élaborer de nouvelles politiques pour ce secteur.

La valeur ajoutée reste le principe directeur central des activités de la BEI s'agissant de projets dans le domaine de l'énergie. Il est notamment prévu de recourir à des structures et à des instruments financiers innovants, en fonction des besoins, ainsi qu'à des contributions sous forme d'assistance technique, en coopération avec la Commission et d'autres institutions financières internationales (voir l'article sur le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone, p. 17).

Après avoir investi 3 milliards d'EUR à l'appui de projets énergétiques en 2006, la Banque devrait leur consacrer 4 milliards d'EUR cette année, dont 600 à 800 millions d'EUR dans le domaine des énergies renouvelables (contre 463 millions d'EUR en 2006).

bre record de 24 monnaies. C'est néanmoins dans ses monnaies principales (EUR, USD et GBP) que la Banque a continué à se procurer la majeure partie de ses ressources, ces trois monnaies représentant respectivement 36 %, 30 % et 18 % du volume collecté.

Les programmes d'émissions de référence dans les monnaies principales (28 milliards d'EUR) ont renforcé la position de la BEI en tant qu'émetteur de référence multi-devises de qualité souveraine. La majeure partie en était constituée de fonds en EUR (10,6 milliards d'EUR), devant l'USD (la contre-valeur de 9,7 milliards d'EUR) et la GBP (8 milliards d'EUR).

La BEI a poursuivi le développement des activités d'emprunt dans les monnaies des nouveaux États membres et des pays adhé-

rents et des pays en voie d'adhésion. La livre turque a, une nouvelle fois, fait l'objet de la demande la plus forte. Par ailleurs, la Banque a lancé sa première émission de notes à taux variable en lev bulgare et a émis des obligations dans trois autres monnaies de cette région (CZK, HUF et PLN). Hors Europe, la BEI a lancé sa première émission en livres égyptiennes et a levé des fonds dans la monnaie de certains pays signataires de l'Accord de Cotonou.

L'accueil favorable réservé par le marché à la stratégie de collecte de ressources de la BEI s'est traduit, une nouvelle fois, par une série de récompenses éminentes, dont celles d'« emprunteur le plus impressionnant » et d'« emprunteur le plus innovant ».

Répondant aux questions posées lors de la conférence de presse, M. Maystadt a

Premiers accords au titre du dispositif JEREMIE en 2006

Le dispositif JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Alliance européenne d'appui aux entreprises de taille moyenne et aux microentreprises) est une initiative conjointe de la Commission européenne, du FEI et de la BEI. Son objectif est de permettre aux États membres de l'UE d'utiliser une partie de leur dotation au titre des Fonds structurels 2007-2013 pour créer un fonds renouvelable, administré par un gestionnaire de fonds, en vue d'améliorer l'accès aux financements de PME situées dans des zones de développement régional, au moyen d'un ensemble de produits financiers adaptés à leurs besoins. Une équipe spéciale a été mise en place au sein du FEI pour procéder à une évaluation de l'accès des PME aux financements à l'échelle européenne et pour gérer les futurs investissements au titre de JEREMIE. En collaboration avec les autorités nationales de gestion, ces spécialistes évaluent actuellement au cas par cas, et ce jusqu'à fin 2007, les options qui se présentent pour ce qui est du recours à JEREMIE. Des protocoles d'accord ou des lettres d'entente ont été signés en 2006 avec la Slovaquie et la Grèce, et en 2007 avec la Roumanie. Les négociations sont à un stade avancé avec plusieurs autres États membres ou régions.



Protection de l'environnement
(10,09 milliards d'EUR)

Exemples

- Construction de deux centrales héliothermiques de 50 MWe dans une large vallée située au nord de la Sierra Nevada, au sud-est de Grenade (Espagne)
- Amélioration et extension du réseau d'approvisionnement en eau de Maputo (Mozambique)



Grands réseaux d'infrastructures européens
ou réseaux transeuropéens (RTE)
(8 milliards d'EUR)

Exemples

- LGV Rhin-Rhône (France)
- Construction et exploitation du tronçon sud de l'autoroute A5 (autoroute du nord) et tronçons des voies rapides S2 (rocade nord) et S1 (périphérique extérieur) de Vienne (Autriche)

déclaré qu'en 2007 la Banque « empruntera environ le même montant qu'en 2006, jusqu'à 50 milliards d'euros » et a ajouté que la majeure partie des emprunts seront contractés, à nouveau, en euros, en dollars É.-U. et en livres sterling.

Perspectives d'avenir

Dans l'Union européenne, a conclu M. Maystadt, l'ambition du Groupe BEI en 2007 « est moins d'accroître le volume de ses financements que de parvenir, par un choix plus sélectif des projets, à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'Union et à mobiliser des fonds auprès d'autres sources de financement autour de tels projets ».

Cette volonté – dictée par les gouverneurs de la BEI – de donner la priorité à la qualité des projets plutôt qu'à leur quantité est à l'origine de la légère baisse du volume des prêts dans l'UE en 2006 (39,8 milliards d'EUR, contre 42 milliards d'EUR en 2005). Par ailleurs, a ajouté M. Maystadt, « une situation politique mouvante dans plusieurs nouveaux États membres n'a pas permis la réalisation de certains projets au rythme prévu ».

L'activité de la BEI dans les pays qui ont rejoint l'UE en mai 2004 s'est élevée à 5 milliards d'EUR en 2006, contre 5,8 milliards d'EUR en 2005.

Son volume d'opérations étant plus stable, le Groupe BEI concentrera ses efforts sur des projets plus complexes et des produits financiers plus innovants. Ce faisant, il continuera à s'engager en faveur de l'ensemble des 27 États membres, même si, proportionnellement, priorité sera donnée aux 12 nouveaux États membres. □



Responsable sous tous rapports

Rendre compte de la responsabilité d'entreprise est à la fois un facteur clé de la politique de transparence et de responsabilisation de la BEI et une démarche qui s'inscrit dans un processus plus large englobant la définition et la mise en œuvre de stratégies et de politiques ainsi que l'évaluation de leurs résultats. Il s'agit de décrire les moyens que la Banque met en œuvre pour garantir une gouvernance, une transparence et une responsabilité adéquates, en tenant compte des aspects et des effets économiques, environnementaux et sociaux de ses activités de prêt.

Le deuxième rapport de la Banque sur la responsabilité d'entreprise, publié en février 2007, est centré sur les activités menées en 2006 ainsi que sur les nouveautés en matière de stratégies, de politiques et de procédures ; il contient en outre une évaluation d'impact et des objectifs pour l'avenir. Dans la lignée du premier rapport exhaustif sur la responsabilité d'entreprise, paru en juin 2006, le rapport de cette année couvre l'ensemble des activités et des produits de la BEI et tous les pays où elle intervient, mais n'englobe pas les activités du Fonds européen d'investissement (FEI).

Le rapport 2006 sur la responsabilité d'entreprise a pour complément les informations fournies dans le rapport annuel et le rapport d'activité de la BEI pour 2006 ainsi que celles rassemblées sur le site Web de la Banque.

Ce rapport a fait l'objet d'un travail éditorial interne rigoureux qui a permis de prendre en considération les attentes des parties prenantes de la BEI – États membres, clients et autres partenaires d'affaires, institutions de l'UE, agences de notation, investisseurs spécialisés, organisations de la société civile et grand public – concernant la divulgation d'informations.

Ce rapport a fait l'objet d'un travail éditorial interne rigoureux qui a permis de prendre en considération les attentes des parties prenantes de la BEI – États membres, clients et autres partenaires d'affaires, institutions de l'UE, agences de notation, investisseurs spécialisés, organisations de la société civile et grand public – concernant la divulgation d'informations.

Responsabilité d'entreprise : perspectives et évolution

Pour son rapport 2007 sur la responsabilité d'entreprise, la Banque a l'intention d'ancrer davantage sa démarche sur le Web. À cet effet, un site Web consacré spécifiquement à la responsabilité d'entreprise sera créé, ce qui se traduira par une réduction sensible du volume de la version imprimée du rapport. Enfin, le rapport de l'année prochaine inclura pour la première fois le FEI ; il couvrira ainsi l'ensemble du Groupe BEI.

Felismino Alcarpe

Division « Politique en matière de responsabilité d'entreprise »



Appui aux PME, colonne vertébrale de l'économie européenne (5,8 milliards d'EUR)

Exemples

- Financement de projets de petite et moyenne dimension dans la région de Bruxelles (Belgique)
- Financement de projets de petite et moyenne dimension réalisés par des PME (France)
- Financement de projets de petite et moyenne dimension (République tchèque)



Approvisionnement en énergies durables, compétitives et sûres (3 milliards d'EUR)

Exemples

- Construction de deux centrales héliothermiques de 50 MWe dans une large vallée située au nord de la Sierra Nevada, au sud-est de Grenade (Espagne)
- - Construction d'un gazoduc à haute pression reliant Komotini au réseau turc de transport de gaz naturel à la frontière gréco-turque

Les nouveaux mandats extérieurs de la BEI

Eu égard au rôle prééminent qu'elle joue dans la mise en œuvre des volets financiers des politiques extérieures de l'Union européenne, le Conseil européen de décembre 2006 a autorisé la BEI à accorder, entre 2007 et 2013, des prêts à concurrence de 27,8 milliards d'EUR, ce qui représente une augmentation de plus d'un tiers des ressources financières bénéficiant de la garantie communautaire par comparaison avec la période 2000-2006 (20,7 milliards d'EUR). L'action de la Banque s'articulera en particulier autour des axes suivants :

- *la préparation de l'adhésion des futurs États membres (8,7 milliards d'EUR) ;*
- *le processus de convergence avec les voisins de l'Union (12,7 milliards d'EUR, le mandat le plus important jamais confié à la BEI) ;*
- *la coopération avec les autres continents, pour prendre en compte les autres intervenants financiers.*

De plus, la Banque poursuivra et renforcera son étroite coopération avec la Commission européenne et les autres institutions financières internationales qui interviennent dans les pays concernés¹.

Pays en phase de préadhésion (Croatie, Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine) et pays candidats potentiels (Balkans occidentaux)

La BEI est autorisée à prêter 8,7 milliards d'EUR avec la garantie de l'Union européenne. Les prêts et garanties de la Banque serviront à soutenir des projets qui contribuent à atteindre les priorités fixées dans les accords conclus entre ces pays et l'Union européenne.

Dans les pays candidats, la BEI soutiendra la transposition et l'application de l'acquis communautaire, dans la perspective de l'adhésion. Les opérations menées dans les pays candidats potentiels continueront à s'orienter, selon les besoins, vers le soutien préadhésion plutôt que vers des pro-

jets de reconstruction, conformément aux priorités de l'UE.

Les prêts et garanties accordés au titre des mandats seront complétés par des opérations relevant du mécanisme préadhésion de la Banque; celui-ci, mis en place en 1998, doit être renouvelé et étendu, au début de 2007, aux pays candidats. Au fil du temps, ce mécanisme sera accessible aux pays candidats potentiels, en fonction de l'évolution de leur processus d'adhésion.

Dans cette région, la BEI va également développer les opérations relevant du mécanisme de financement structuré (MFS), qui permet à la Banque de financer des projets présentant un profil de risque plus élevé à l'aide de produits financiers différents de son traditionnel prêt de premier rang (financements mezzanine et prêts subordonnés, produits dérivés et instruments assimilables à des fonds propres).

Pays voisins de l'Union

Au cours de la période 2007-2013, la BEI est autorisée à accorder des prêts (assortis d'une garantie de l'Union européenne) à concurrence de 12,4 milliards d'EUR dans les pays orientaux et méditerranéens voisins de l'Union. Il s'agit du mandat le plus important de son histoire en faveur d'opérations en dehors de l'Union (pour en savoir plus sur le

mandat méditerranéen, se reporter à l'article sur la FEMIP).

Cet accroissement dénote la contribution que la BEI a déjà apportée à l'appui des politiques extérieures de l'Union européenne, en particulier dans le bassin méditerranéen et au titre du récent mandat pour la Russie, l'Ukraine et la Moldova. Forte des résultats déjà atteints, la BEI poursuivra sa promotion de l'intégration régionale, de la modernisation de l'économie et de la stabilité sociale dans la région. En bref, elle continuera à soutenir le modèle européen pour contribuer à faire de ses voisins géographiques de véritables partenaires.

Par ailleurs, le nouveau mandat prend en considération l'évolution des frontières de l'Union, et sa portée géographique étendue couvre désormais le sud du Caucase.

Grâce aux prêts et garanties de la BEI, conjugués aux ressources qui seront mises à disposition dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et aux contributions d'autres institutions européennes et internationales, il sera possible de financer un nombre appréciable de projets dans la région, ce qui aura pour effet d'encourager la croissance, l'investissement et la création d'emplois.

Pour l'Europe orientale, le Caucase méridional et la Russie, le plafond sera de 3,7 milliards

¹ On trouvera dans l'article « 2006, une année tremplin pour la FEMIP », page 8, des détails concernant le mandat de prêt relatif aux pays voisins méditerranéens.



*Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication*

d'EUR. Lorsqu'elle a démarré ses opérations dans la Fédération de Russie, en 2003, la BEI disposait d'un montant total de 100 millions d'EUR pour financer des projets environnementaux dûment sélectionnés sur le littoral russe de la mer Baltique. Par la suite, elle s'est vu confier un second mandat, doté de 500 millions d'EUR, destiné à financer, en Russie ainsi qu'en Ukraine, en Moldova et au Belarus, des projets ayant trait à l'environnement et des infrastructures concernant les transports, les télécommunications et l'énergie situées sur des axes prioritaires et ayant des incidences transfrontalières pour un État membre. Le nouveau mandat, qui étend les compétences de la BEI à de nouveaux partenaires, représente donc un défi tout nouveau pour la Banque.

Afrique du Sud

Au cours de la période 2007-2013, la BEI sera autorisée à accorder des prêts à concurrence de 900 millions d'EUR en République d'Afrique du Sud, avec l'aide du budget européen. Il s'agit d'une augmentation modeste par rapport aux 825 millions d'EUR du précédent mandat, lequel couvrait la période 2000-2006.

L'initiative de croissance lancée par l'État sud-africain vise à faire passer le taux de croissance du PIB réel à 6 % par an environ d'ici à 2014, de façon à réduire le chômage et à atténuer la pauvreté. À cette fin, il sera nécessaire de relever sensiblement le taux

d'investissement, actuellement de 18 %, et de le porter à 25 % environ du PIB, comme indiqué dans le vaste programme d'investissement que le secteur public envisage de mettre en œuvre dans le domaine des infrastructures. Pour financer ces investissements, il faudra par conséquent compléter l'épargne intérieure par des capitaux importés.

Dans ce contexte, l'appui consenti par la BEI à l'économie sud-africaine sera réexaminé à l'occasion de l'examen à mi-parcours de tous les mandats extérieurs qui aura lieu en 2010.

Compte tenu de la priorité claire donnée dans le nouveau mandat aux projets d'infrastructure d'intérêt public et à l'appui du secteur privé, la Banque entamera prochainement des discussions avec les autorités sud-africaines pour déterminer la manière dont elle pourra au mieux soutenir la stratégie de développement du pays.

Pays d'Amérique latine et d'Asie

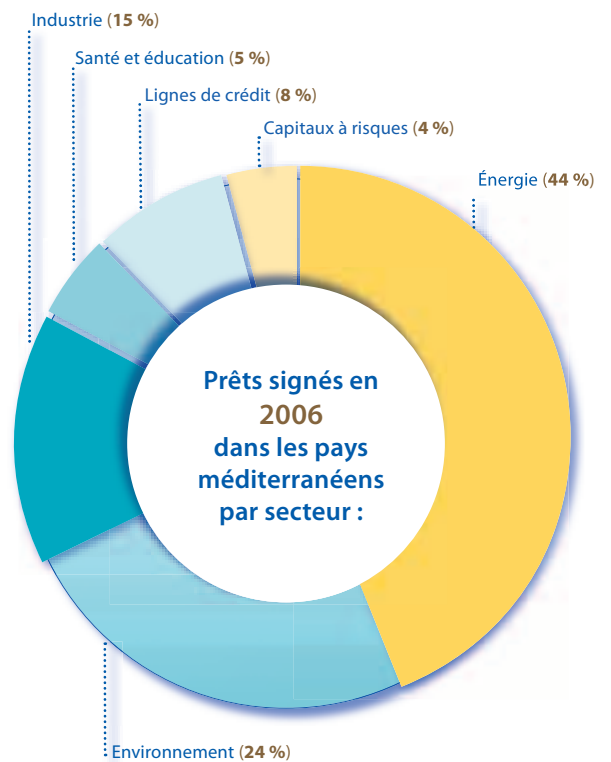
Au cours de la période 2007-2013, la BEI sera habilitée à accorder des prêts à hauteur de 3,8 milliards d'EUR pour financer des opérations dans les pays d'Amérique latine et d'Asie (ALA), avec l'aide du budget européen. Cette enveloppe régionale, scindée en deux enveloppes indicatives, l'une de

2,8 milliards d'EUR pour les pays d'Amérique latine et l'autre de 1 milliard d'EUR pour les pays d'Asie, représente une augmentation considérable (53 %) par rapport au mandat précédent qui couvrait la période 2000-2006. Les prêts de la BEI en Amérique latine et en Asie continueront de soutenir la présence de l'UE dans ces régions (au travers d'investissements étrangers directs, de transfert de technologie et de savoir-faire), mais porteront également sur la protection de l'environnement, notamment l'atténuation des changements climatiques, et sur des projets contribuant à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE.

En outre, la couverture géographique des activités de la BEI dans les pays ALA a été élargie pour inclure des pays moins prospères et jusqu'à dix pays d'Asie supplémentaires. □

2006, une année tremplin pour la FEMIP

Au terme d'un processus de concertation et d'évaluation mené tout au long de l'année par la Commission européenne en coopération avec la BEI, les ministres européens des finances ont décidé du renforcement de la FEMIP et lui ont donné les moyens d'étoffer son activité sur les sept prochaines années.



8,7 milliards d'euros : telle est l'enveloppe de prêts accordée par le conseil Ecofin à la BEI dans le cadre de ses mandats extérieurs pour les neuf pays partenaires méditerranéens² sur la période 2007-2013. Ce montant équivaut au double du volume consacré à ces pays dans le cadre du précédent mandat. S'y ajoutent des ressources approuvées notamment par le budget communautaire pour les activités d'assistance technique et de capital-risque.

Sur le plan opérationnel, la FEMIP continuera d'apporter son soutien au secteur privé et à des projets permettant d'améliorer le climat d'investissement en Méditerranée. Elle continuera d'élargir la gamme de ses instruments et développera des produits nouveaux tels que les garanties et les prêts en monnaie locale. Elle renforcera également les opérations de capital-risque et d'assistance technique qui sont déterminantes pour le développement des PME locales.

Sur le plan institutionnel, la FEMIP amplifiera sa politique de dialogue avec les pays partenaires à travers la mise en place d'un comité composé de représentants des États membres, des pays méditerranéens et de la Commission, chargé en particulier de débattre de la stratégie d'intervention de la FEMIP et d'approuver son rapport annuel d'activité. Une série de conférences FEMIP est également prévue, dont une première, les 22 et 23 mars 2007 à Paris, sur les transferts de fonds des migrants.

Forte des très bonnes performances enregistrées sur la période 2002-2006, avec plus de 10 milliards d'EUR consentis en faveur des pays partenaires (y inclus la Tur-

quie), la FEMIP continuera de jouer un rôle de premier plan dans la consolidation des relations économiques et financières entre Européens et Méditerranéens, en appui à la politique européenne de voisinage et au processus de Barcelone. □

*Joyce Liyan
Direction des financements
hors Europe
Département FEMIP*

² Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie. Suite à l'accession de la Turquie au statut de candidat à l'adhésion à l'UE, les opérations menées par la Banque en Turquie ont été rattachées au département Europe du Sud-Est mais ce pays demeure un acteur du dialogue euro-méditerranéen.

La BEI, l'acteur le plus actif du capital-risque en Méditerranée

Avec un portefeuille de 350 millions d'EUR répartis sur plus de 750 investissements, comprenant 22 fonds d'investissement et de nombreuses prises de participation dans des entreprises locales, la FEMIP est l'acteur le plus actif du capital-risque dans la région. La BEI joue souvent un rôle décisif dans la mise en œuvre des projets des promoteurs locaux, en agissant en tant que catalyseur et garant de qualité.

Parmi les opérations de capital-risque conclues en 2006 figure l'opération « Beltone Capital » qui consiste en une prise de participation de la Banque à hauteur de 9 % dans le capital de la société d'investissement égyptienne du même nom (un montant équivalant en livres égyptiennes à 5,6 millions d'EUR).

Beltone Capital investira dans des entreprises de croissance du secteur privé implantées essentiellement en Égypte, auxquelles elle fournira des orientations stratégiques et un savoir-faire en matière d'investissement et sur le plan opérationnel.

C'est la première fois que la BEI investit des ressources sur capitaux à risques de la FEMIP dans une société d'investissement à capital ouvert*. L'originalité de sa structure réside dans le fait qu'elle fournit aux actionnaires une protection analogue à celle d'un fonds traditionnel à durée de vie limitée, tout en conservant les avantages que présente une société d'investissement, notamment la possibilité d'une introduction en Bourse.

La contribution de la BEI en termes de structuration et de documentation juridique aura été décisive, permettant à Beltone Capital de se conformer aux normes les plus rigoureuses et d'appliquer les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance, de principes commerciaux et de gestion environnementale et sociale.

Autre exemple, la signature par la BEI d'un accord d'engagement visant la création d'une nouvelle société d'investissement, Byblos Ventures, dont l'activité sera largement axée sur les PME au Liban.

Byblos Ventures contribuera à faciliter l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises prometteuses. Cette initiative développera le volet capital-investissement du secteur financier libanais, largement inexistant à l'heure actuelle. La participation de la BEI s'accompagne d'une assistance technique pour encourager l'application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur et aider à attirer d'autres investisseurs internationaux.

* À la différence d'un fonds d'investissement dont la taille et la durée de vie sont limitées, une société d'investissement à capital ouvert peut envisager des recapitalisations successives et déployer ses activités sans limite de temps.

Conférence FEMIP 2007



PARIS, 22 ET 23 MARS 2007

Les transferts financiers des migrants dans l'espace euro-méditerranéen : un levier pour le développement



Les transferts de fonds des 125 millions de travailleurs migrants vers leur pays d'origine sont au total de l'ordre de 300 à 500 millions d'EUR par an. Ces flux de capitaux sont en augmentation, avec plus de 130 % de progression au cours des cinq dernières années. Organisée conjointement par la BEI et la Fédération bancaire européenne, la Conférence FEMIP 2007 a pour objectif de renforcer les échanges de données d'expérience et d'amplifier la prise de conscience des questions liées à cette problématique au moyen d'un dialogue interactif avec des experts. Pour de plus amples renseignements sur la Conférence FEMIP 2007, les documents de référence et le profil des orateurs, prière de consulter le site consacré à la Conférence à l'adresse : www.bei.org/femip/conference.



Conférence FEMIP 2007 – PARIS, 22 ET 23 MARS 2007

Jeudi 22 mars 2007

14h00 Café de bienvenue et inscription des participants

15h00 Session inaugurale

M. Philippe Douste-Blazy,
ministre français des affaires étrangères

15h45 SESSION 1 :

Les transferts financiers des migrants : état des lieux

Introduction: **M. Enrique Iglesias**, secrétaire général du Secrétariat ibéro-américain, ancien président de la Banque interaméricaine de développement

- **M. John Martin**, directeur, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE

Le transfert d'argent en dehors du système bancaire

- **M. Patrick Werner**, président du Directoire de « La Banque Postale »
- **M. Hervé Chomel**, vice-président International Markets, Moneygram International

Faciliter les transferts financiers des migrants : l'expérience turque et les avantages d'une meilleure transparence

- **M. Ayse Elif Talu**, directeur adjoint, département Transferts financiers des travailleurs migrants, Banque centrale de Turquie (TCMB)
- **M. Doug Pearce**, chef de la division Secteur financier – politique générale, ministère britannique du développement international (DFID)

Discussion avec les participants

17h15 Pause-café

17h30 SESSION 2 :

Développer les services financiers aux migrants : le rôle du secteur bancaire

Introduction : **M. Charles Milhaud**, président de la Fédération bancaire française (FBF), président du Directoire du Groupe Caisse d'Épargne

Les banques, fournisseurs de moyens de transfert et de services transfrontaliers

- **M. Filipe Pinhal**, vice-président de Millennium BCP
- **M. Pierfrancesco Gaggi**, président du Comité des systèmes de paiement, Fédération bancaire européenne (FBE)
- **M. Pablo Tramazaygues**, directeur, Marchés des particuliers, Banco Santander

Modernisation des réseaux et services bancaires en Méditerranée

- **M. Chekib Nouira**, directeur général, Banque internationale arabe de Tunisie
- **M. Makram Sader**, secrétaire général de l'Association des banques du Liban (ABL)
- **M. Abderrahmane Hadj-Nacer**, partenaire fondateur d'IMBank-International Maghreb Bank ; ancien gouverneur de la Banque centrale d'Algérie

Discussion avec les participants

19h30 Fin de la session

Vendredi 23 mars 2007

8h30 Café de bienvenue aux participants

9h00 Ouverture de la seconde journée

M. Michel Pebereau, président de la Fédération bancaire européenne (FBE), président du Conseil d'administration de BNP-Paribas

M. Khalid Oudghiri, président d'Attijariwafa Bank

9h45 SESSION 3 :

Cadré réglementaire et systèmes de paiement

Introduction : **M^{me} Gertrude Tumpel-Gugerell**, membre du Directoire de la Banque centrale européenne (BCE)

Contrôle des flux de capitaux et questions relatives au change

- **M. Mohammed Laksaci**, gouverneur de la Banque centrale d'Algérie
- #### Interconnexion des systèmes de paiement
- **M. Louis Kasekende**, chef économiste, Banque africaine de développement (BAfD)
 - **M. Lazaro Campos**, membre du Directoire de SWIFT

Comment se conformer aux exigences de la lutte contre le blanchiment tout en facilitant les transferts de fonds des migrants ?

- **M. Riyad Touffic Salameh**, gouverneur de la Banque centrale du Liban
- **M. Christian Noyer**, gouverneur de la Banque de France

Discussion avec les participants

11h15 Pause-café

11h30 SESSION 4 :

Les transferts financiers des migrants : un levier pour financer le développement

Introduction : **Fathallah Oualalou**, ministre marocain des finances et de la privatisation

Les transferts financiers des migrants, source de microfinancement

- **M. Jean-Michel Severino**, directeur général, Agence française de développement (Afd)
- **M. Essma Ben Hamida**, codirecteur de l'organisme inter-arabe de microfinancement ENDA et président du réseau des IMF arabes SANABEL

Soutenir le financement de l'immobilier et du logement social

- **M. Fernando Jiménez-Ontiveros**, Directeur-Adjoint, MIF, Banque Inter-Américaine de Développement (BID)
- **M. Abdelazziz Filali Belhaj**, président du Directoire d'« Al Omrane », aménageur social marocain

La titrisation des flux financiers des migrants

- **M. Erdal Aral**, directeur de la Trésorerie, Türkiy İş Bankası A.Ş.
- **M^{me} Claire Coustar**, directrice, Marchés émergents, Deutsche Bank Global Markets

Discussion avec les participants

13h00 Séance de clôture

M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI chargé de la FEMIP

13h30 Cocktail-déjeuner offert par la BNP-Paribas

La BEI, la BERD et la Commission

conjuguent leurs forces en Europe orientale, dans le Caucase du Sud, en Russie et en Asie centrale



*Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication*

La BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont signé un accord avec la Commission européenne pour faciliter le financement conjoint de projets en Europe orientale, dans le Caucase du Sud, en Russie et en Asie centrale. Les projets visés sont ceux qui peuvent bénéficier d'un financement de la BEI dans ces régions en vertu des mandats qu'elle a reçus du Conseil européen, autrement dit des projets d'infrastructure présentant un intérêt significatif pour l'UE dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications et de l'environnement.

Les modalités de cette coopération ont été arrêtées dans un protocole d'accord qui prévoit la mise en commun du savoir-faire, des capacités et des avantages comparatifs de chacun des partenaires pour en faire bénéficier les pays concernés.

Ce protocole d'accord, signé le 15 décembre 2006 par M. Philippe Maystadt, président de la BEI, M. Jean Lemierre, président de la BERD, et M. Joaquín Almunia, commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, régit le cofinancement, par

la BEI et la BERD, d'opérations à l'appui de la politique européenne de voisinage dans les pays suivants : Russie, Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Moldavie. Il pourrait aussi, par la suite, s'appliquer aux pays d'Asie centrale et à la Biélorussie, sous réserve que le Conseil autorise, à l'avenir, la BEI à accorder des financements dans ces pays.

Cet accord officialise la coopération de fait qui existe déjà entre la BEI et la BERD dans le cadre de toutes les opérations financées jusqu'à présent par la BEI dans ces pays, à savoir trois projets en Russie – déjà signés et tous situés à Saint-Petersbourg – concernant la station d'épuration « Vodokanal Sud » (25 millions d'EUR), des travaux de protection contre les crues (40 millions d'EUR) et l'incinérateur « Vodokanal Nord » (20 millions d'EUR), et un projet en Ukraine – dont le contrat est en cours de négociation – concernant l'axe routier européen M-06 entre Kiev et Brody (200 millions d'EUR).

Les noms des autres projets en cours d'instruction et d'examen conjoints par la BEI et la BERD sont les suivants :

| Ukraine | |
|----------|---|
| Projets | • Ukrenerg Power Transmission |
| | • Ukrtransnafta Oil Transit Network |
| | • Naftogaz Gas Transit Network |
| Moldavie | |
| Projets | • Moldova European Roads |
| | • Moldova Chisinau Airport |
| Russie | |
| Projets | • St Petersburg Vodokanal III |
| | • St Petersburg Western High Speed Diameter |



La conférence 2007 de la BEI
sur l'économie et la finance

Un approvisionnement énergétique efficace, durable et sûr pour l'Europe

Garantir un approvisionnement énergétique efficace, durable et sûr pour l'Europe est devenu un défi majeur. Pour examiner différents moyens de le relever, la conférence 2007 de la BEI sur l'économie et la finance a réuni, le 25 janvier, au siège de la BEI des universitaires, des praticiens et des décideurs du secteur.



1. Torsten Gersfelt, 2. Bassam Fattouh, 3. Dieter Helm, 4. Juan Alario, 5. Mark Jaccard, 6. Joachim Schleich, 7. Dominique Finon, 8. Armin Riess, 9. Coby van der Linde, 10. Machiel Mulder, 11. Shimon Awerbuch, 12. Franz Hubert.

La conférence a été ouverte par **Torsten Gersfelt**, vice-président de la BEI, lequel a mis l'accent sur la forte complémentarité existant entre le programme de la conférence et les priorités des activités de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie. Ces priorités concernent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation en matière énergétique, la diversification et la sûreté de l'approvisionnement interne, et la sûreté et le développement de l'approvisionnement externe.

La dimension planétaire de l'énergie

Bassam Fattouh, de l'Institut d'Oxford pour les études énergétiques, a décrit les fondements à long terme des prix du pétrole, en mettant l'accent sur trois d'entre eux en particulier : les capacités de réserve (ou leur absence), le rôle de l'OPEP et l'influence des spéculateurs. Selon M. Fattouh, l'absence de capacité de réserve a constamment poussé les prix à la hausse et demeurera l'un des facteurs essentiels contribuant à la formation des prix du pétrole. L'influence de l'OPEP est moins claire et varie tout au long du cycle économique, et la spéculation, quant à elle, ne semble pas avoir d'effet durable sur les prix.

Dieter Helm, du New College d'Oxford, a axé son intervention sur les aspects environnementaux de la politique énergétique. Il a notamment fait valoir qu'il est plus important de définir un cadre adéquat pour la politique énergétique que de se focaliser de manière excessive sur des points spécifiques de politique générale, tels que la part

des énergies renouvelables et du nucléaire dans l'approvisionnement en énergie ou le rôle de l'efficacité énergétique pour ce qui est d'assurer un système énergétique durable. À titre d'illustration, M. Helm a fait observer que l'Europe doit disposer d'un cadre et d'objectifs à long terme crédibles pour faire baisser les émissions de CO₂ et ne pas se contenter d'exprimer des souhaits comme, par exemple, celui de porter à 20 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Le point de vue de l'investisseur

Juan Alario, de la direction des Projets à la BEI, a analysé l'impact des politiques énergétiques sur les décisions d'investissement. Il a précisé que les États membres de l'UE souscrivent dans leur ensemble aux objectifs de la politique énergétique, mais qu'ils sont moins unanimes sur les moyens d'y parvenir, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques. Il en résulte des incertitudes non négligeables qui ne favorisent pas la réalisation des investissements nécessaires dans le secteur de l'énergie, voire risqueraient de déboucher sur la mise en œuvre d'investissements erronés. Ces incertitudes sont particulièrement préjudiciables alors même qu'une grande partie de la capacité actuellement en service, notamment dans le secteur de l'électricité, va devoir être remplacée. C'est la raison pour laquelle les décideurs doivent mettre en place sans tarder un cadre d'action politique prévisible à long terme, qui soit propice à la réalisation d'investissements énergétiques à la fois rentables sur le plan financier et viables d'un point de vue économique.

Durabilité et efficacité de l'approvisionnement énergétique

Mark Jaccard, de l'Université Simon Fraser, à Vancouver, a exprimé l'avis que les réserves abondantes en combustibles fossiles, conjuguées aux technologies éprouvées de captage et de stockage des émissions de CO₂, pourraient devenir le principal pilier d'un système énergétique propre et durable pour le 21^{ème} siècle, malgré le rôle croissant joué par les énergies renouvelables. L'utilisation de technologies faisant appel à des combustibles fossiles dégageant peu ou pas d'émissions permettrait de disposer de suffisamment de temps pour mettre au point d'autres technologies liées à des énergies renouvelables peu coûteuses. La mise en service de celles-ci pourrait intervenir au fur et à mesure que les réserves de combustibles fossiles s'épuiseraient ou que leur coût d'extraction deviendrait trop élevé. M. Jaccard a insisté sur l'importance des stratégies publiques dans la promotion des technologies faisant appel aux combustibles fossiles dégageant peu ou pas d'émissions, tant en Europe que dans les pays en développement.

L'efficacité énergétique est un objectif stratégique majeur de l'UE, comme en témoigne le Plan d'action pour l'efficacité énergétique que la Commission européenne a récemment formulé en vue de réduire de 20 % la consommation énergétique d'ici à 2020. **Joachim Schleich**, de l'Institut Fraunhofer de recherche sur l'innovation et les systèmes, à Karlsruhe, a évoqué les obstacles à l'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique sur lesquels bute la réalisation de ces objectifs. En éliminant ces

obstacles (informations incomplètes et incitations contradictoires, par exemple), on a de grandes chances d'accroître l'efficacité énergétique. M. Schleich a souligné toutefois qu'il n'existe pas d'obligation de principe à éliminer les obstacles à l'efficacité énergétique et que l'on devrait effectuer des analyses coûts-avantages pour savoir si cela vaut réellement la peine de le faire.

Dominique Finon, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Paris, a comparé les différentes politiques visant à encourager la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et émis l'opinion qu'il était important de tenir compte des considérations tant théoriques que pratiques. Il a conclu que, si certaines stratégies semblent être meilleures que d'autres pour des raisons théoriques, il se pourrait que des considérations pratiques en modifient l'intérêt.

Armin Riess, de la division des études économiques et financières à la BEI, a évoqué les implications que peuvent avoir les effets induits environnementaux et technologiques sur la stratégie et les investissements. Il a fait observer qu'il est aisé, en principe, de justifier la promotion de nouvelles technologies fondées sur les énergies renouvelables, mais qu'il est beaucoup plus difficile, en pratique, de démontrer la pertinence de ce raisonnement et de déterminer jusqu'à quel point il y a lieu de promouvoir les nouvelles technologies. Il a ajouté que l'évaluation des avantages procurés par les nouvelles technologies liées à des sources d'énergie renouvelables ne peut se faire correctement qu'à l'aune d'une technologie éprouvée de ce type et non par rapport à une technologie polluante recourant à des combustibles fossiles – pour autant du moins que des technologies éprouvées fondées sur les énergies renouvelables puissent se substituer à des technologies à base de combustibles fossiles.

Sûreté de l'approvisionnement énergétique

Coby van der Linde, du programme international pour l'énergie de l'Institut Clingendael, à La Haye, a fait observer que, durant les années 70 et 80, la principale préoccupation, tant aux États-Unis que dans les pays européens, concernait la sûreté de l'approvisionnement en pétrole. Depuis, les choses ont changé, en ce sens que les États-Unis continuent de s'inquiéter au sujet du pétrole, alors que l'Europe, quant à elle, se préoccupe maintenant de la sûreté de l'ap-

provisionnement en gaz naturel. D'après Mme van der Linde, les pays importateurs d'énergie doivent étayer les efforts qu'ils déploient pour assurer la sûreté de leur approvisionnement par des mesures faisant savoir aux pays producteurs qu'ils peuvent compter sur une demande assurée. Elle s'est également déclarée gênée par la conclusion, à l'heure actuelle, d'accords bilatéraux plutôt que d'accords liant l'UE et les pays producteurs, comme moyen de renforcer la sûreté des approvisionnements.

Machiel Mulder, de CE Delft, un organisme de recherche néerlandais indépendant, s'est penché sur les aspects économiques des mesures destinées à promouvoir la sûreté des approvisionnements énergétiques. Il a placé au cœur de son exposé la question de savoir si l'avantage qu'il y a à investir dans la sûreté de l'approvisionnement est supérieur au coût de l'investissement lui-même. Allant à l'encontre des idées reçues, M. Mulder s'est déclaré d'avis, à partir d'exemples tirés du monde réel, qu'il est souvent préférable de supporter des ruptures d'approvisionnement en énergie plutôt que d'affecter des ressources à des projets ou à des politiques visant à les éviter.

Le prix de l'énergie constitue un aspect particulier de la sûreté de l'approvisionnement énergétique. Approximativement parlant, on peut dire que la société souhaiterait disposer de sources d'énergie à des prix abordables qui ne fluctuent pas trop. Dans ce contexte, **Shimon Awerbuch**, de l'Université du Sussex, à Brighton, s'est demandé si la répartition des modes de production d'électricité à laquelle on s'attend actuellement pour l'Europe à l'horizon 2020 serait efficace. Selon lui, ce ne sera pas le cas, car il pense qu'il existe différentes façons de

produire de l'électricité à partir de combustibles fossiles, d'énergies renouvelables et d'énergie nucléaire qui permettront de fournir le même volume d'électricité que la répartition actuellement envisagée, mais à un coût inférieur et/ou avec moins de fluctuations des prix.

L'UE est extrêmement tributaire des importations de gaz naturel, dont quelque 30 % proviennent de Russie. C'est dans ce contexte que **Franz Hubert**, de l'Université Humboldt, à Berlin, a analysé les investissements réalisés dans le domaine des infrastructures de transport du gaz. La base de son raisonnement est que les investissements au niveau des gazoducs sont le fruit de considérations qui vont bien au-delà de la recherche des solutions les moins coûteuses. En fait, il estime que les considérations d'ordre stratégique des pays producteurs de gaz, tels que la Russie, et des pays de transit (Ukraine et Belarus, par exemple) déboucheront sur des investissements qui ne répondront pas au critère du moindre coût. Qui plus est, on assistera à un surinvestissement dans le domaine des infrastructures de transport de gaz ; si cela représente un gaspillage de ressources à l'échelle planétaire, il se peut que ce soit aussi une bonne nouvelle pour les consommateurs de gaz européens, car il en résultera peut-être des prix du gaz moins élevés pour les pays importateurs.

Les actes de la conférence seront publiés dans le volume 12 des Cahiers BEI-EIB Papers, qui devrait paraître en juillet 2007. □

Atanas Kolev
Études économiques
et financières

La BEI rend hommage à M. Awerbuch



C'est avec une profonde tristesse que la BEI et en particulier les membres de son personnel qui ont eu le privilège de travailler avec lui ont appris le décès soudain de Shimon Awerbuch dans un accident d'avion survenu le 10 février dernier dans les Alpes françaises.

M. Awerbuch était enseignant de premier et de second cycle au département de recherche en science et technologie à l'Université du Sussex.

Il était spécialiste des questions d'énergie, de la réglementation en économie et de la restructuration des marchés ; il exerçait également des fonctions de conseil auprès d'organismes publics aux États-Unis, en Europe et au Mexique, des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Nouveau bureau à Varsovie

Inauguration du bureau de la BEI et du bureau régional de JASPERS à Varsovie avant l'ouverture prochaine de bureaux à Vienne et à Bucarest



Le 12 janvier 2007, la BEI et JASPERS – l'initiative conjointe de la BEI, de la BERD et de la Commission en faveur des régions européennes – ont inauguré leurs bureaux à Varsovie. M. **Philippe Maystadt**, président de la BEI, M^{me} **Danuta Hübner**, commissaire européenne à la politique régionale, et M. **Horst Reichenbach**, secrétaire général de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, étaient présents pour couper le ruban. Ces bureaux se situent dans le Metropolitan Building Business Centre, dans le centre de Varsovie.

« Ce nouveau bureau contribuera dans une large mesure à renforcer le développement, économique et la compétitivité des pays et régions concernés et à améliorer la qualité de vie de leurs habitants, ce qui, en fin de compte, profitera à l'Union tout entière », a déclaré M. Philippe Maystadt, président de la BEI, lors de la cérémonie d'ouverture. « Je me réjouis à l'idée de revenir dans ce bureau, au cours des années à venir, à l'occasion d'événements importants qui marqueront les activités de la BEI et de JASPERS en Pologne et dans la région ».

Le bureau de la BEI renforcera la présence locale de la Banque en Pologne et permettra de poursuivre le développement des relations avec les collectivités locales et l'État polonais, ainsi qu'avec les investisseurs, les institutions de financement partenaires et

les entreprises privées, de manière à appuyer les opérations de la BEI dans le pays. Il facilitera l'acheminement des ressources de la BEI en faveur de la recherche-développement et de l'innovation (RDI), appuyant ainsi la mise en œuvre du programme de Lisbonne, et, par là-même, la création d'emplois et la compétitivité. Parmi les opérations de la BEI qui relèveront du bureau de Varsovie figurent également le développement des infrastructures polonaises, le suivi de l'application de la législation environnementale dans le cadre des projets BEI et, indirectement, l'amélioration de l'accès des PME et des collectivités locales polonaises aux financements à long terme.

Le bureau régional de JASPERS jouera un rôle majeur à l'échelle nationale, en Pologne, mais aussi au plan régional pour tout le nord-est de l'Union. Il fournira une assistance technique directe en Pologne et dans les trois États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). L'initiative JASPERS, dans le cadre de laquelle la BEI, la BERD et la Commission joignent leurs forces pour collaborer avec les États membres de l'UE, tire parti du vaste savoir-faire que ces trois institutions ont acquis en œuvrant durant de nombreuses années à la mise au point d'investissements à long terme en faveur des infrastructures. Elles partageront ainsi cette expérience avec les États membres et les aideront à améliorer la préparation des projets proposés pour un financement de l'UE.

Par ailleurs, les activités du bureau de JASPERS compléteront celles de deux autres initiatives dont la Banque et la Commission européenne, avec leurs partenaires de la région, sont les promoteurs. Ces deux initiatives sont JEREMIE, dont le but est de soutenir les PME et le secteur de la microfinance, et JESSICA, qui vise à appuyer les investissements durables en faveur de la revitalisation urbaine. L'établissement du bureau de Varsovie devrait être suivi, dans les prochains mois, de l'ouverture de deux autres bureaux régionaux de JASPERS à Vienne et à Bucarest, qui offriront les mêmes services d'assistance à des bénéficiaires d'Europe centrale et orientale.

Une conférence de presse et une cérémonie officielle d'inauguration ont également marqué cette journée du 12 janvier. Les nombreux invités représentaient la presse, le gouvernement ainsi que des collectivités territoriales polonaises, des entreprises publiques et privées, et des banques partenaires de la BEI. □

Dušan Ondrejčka
Département
Communication

La BEI soumet à consultation publique sa politique en matière de lutte contre la fraude



Le 12 février 2007, la BEI a décidé de soumettre à consultation publique le texte révisé de sa politique de lutte contre la fraude.

Les documents soumis à consultation regroupent les politiques, orientations et procédures existantes de la BEI dans le domaine de la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au cours de la période de consultation, qui s'étend sur 45 jours ouvrables, toutes les parties intéressées sont invitées à s'exprimer sur la politique et à formuler des suggestions. En fonction de l'intérêt manifesté, la consultation publique pourra comporter un second cycle de 20 jours ouvrables.

Le processus comprend une consultation en ligne sur le site Web de la BEI et, en parallèle, un dialogue direct avec les parties prenantes lors de réunions publiques. La BEI a constitué un comité d'examen chargé d'analyser les contributions publiques et

de déterminer dans quelle mesure celles-ci peuvent être prises en compte.

La version finale du projet de texte sera publiée pour information sur le site Web de la Banque avant d'être examinée par le Conseil d'administration, et ce afin de permettre aux parties prenantes extérieures d'observer la manière dont la Banque aura pris en compte leurs contributions ; sera également publié un rapport de consultation traçant les grandes lignes du processus de consultation et contenant les propositions des parties prenantes ainsi que les commentaires motivés de la Banque. Après approbation par le Conseil d'administration, le nouveau texte de cette politique et le rapport de consultation seront publiés sur le site Web de la Banque.

La consultation portant sur la politique de lutte contre la fraude fait suite à la toute

première consultation publique organisée par la Banque entre mai 2005 et mars 2006 au sujet de sa politique de divulgation. L'organisation de consultations publiques sur certaines politiques de la BEI s'inscrit dans le cadre de la politique de transparence de l'institution.

Pour tout renseignement sur le processus de consultation, prière de s'adresser à Mme Matilde del Valle Serrano, division Information du public et relations avec la société civile, département Communication, tél. : +352 4379 3154, mél. : m.delvalle@bei.org. □



Le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone

Une initiative conjointe de la BEI et de la BERD pour lutter contre le changement climatique

Pour assurer une croissance économique et un développement durables, il est nécessaire de faire preuve de détermination et de prendre des mesures axées sur le marché afin d'obtenir rapidement des résultats tangibles. En lançant, il y a peu, le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone (FMCC), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont fait un pas important dans cette direction et donné des bases solides à une coopération élargie entre les deux parties dans d'autres régions également.

Le FMCC a pour but d'aider les actionnaires de la BEI et de la BERD ainsi que des intervenants du secteur privé à atteindre les objectifs qui leur ont été imposés ou qu'ils se sont volontairement engagés à respecter en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est conçu pour favoriser le développement du marché des crédits carbone dans les pays d'Europe centrale et d'Asie centrale qui sont en phase de transition vers l'économie de marché.

Douze investisseurs ont annoncé des contributions à hauteur de 165 millions ➔

d'EUR dans le Fonds, qui est devenu opérationnel le 11 décembre 2006. Il s'agit de la Belgique (au nom de la Flandre), de l'Espagne, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Suède et de six actionnaires privés, à savoir Abengoa (Espagne), ČEZ (République tchèque), Gas Natural (Espagne), Endesa (Espagne), PPC (Grèce) et Union Fenosa (Espagne).

Le FMCC, qui est entièrement souscrit, est l'un des rares fonds carbone qui cible spécifiquement la région.

Il s'agit davantage d'un organisme qui a pour vocation d'acheter des droits d'émission sur la base d'une série d'accords contractuels, plutôt que d'un fonds au sens d'« organisme de placement collectif ». La BERD et la BEI en assurent conjointement la gestion via un secrétariat (voir schéma).

Le potentiel des pays en transition dans le domaine des crédits carbone reste inexploité

Le marché des crédits carbone présente un potentiel important dans les pays en transition. Pour l'heure, la région contribue à hauteur de 13 % environ aux émissions de carbone dans le monde ; par contre, elle ne génère que 3 % seulement de l'ensemble des crédits carbone créés à l'occasion de la réalisation de projets qui permettent de réduire ou d'éviter la production de gaz à effet de serre. Pourtant, son potentiel en la matière est bien supérieur, puisqu'il se situe aux alentours de 20 %, et le Protocole de Kyoto prévoit que les crédits carbone peuvent s'échanger entre vendeurs et acheteurs.

En investissant dans le FMCC, les pays (qui doivent être actionnaires soit de la BERD, soit de la BEI) et les entreprises peuvent acquérir des crédits carbone découlant de projets de réduction des émissions qui sont financés par l'une ou l'autre de ces deux institutions en vue d'atteindre les objectifs qui leur sont imposés ou qu'ils se sont volontairement engagés à respecter en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus d'avoir accès aux crédits carbone liés à des projets, les investisseurs souverains peuvent également participer, par l'intermédiaire du FMCC, à des « fonds d'investissement verts », qui constituent un moyen innovant de faciliter l'échange de crédits carbone entre États, les recettes qu'en retire le pays vendeur servant à soutenir des in-

vestissements dans des projets plus respectueux du climat.

Comment fonctionne le FMCC?

Le FMCC réunit les atouts du secteur privé, en particulier son savoir-faire technique et sa dynamique commerciale, avec ceux de deux grandes institutions financières internationales, qui apportent leurs compétences en matière d'évaluation d'investissements et d'atténuation des risques.

Plutôt que de créer une grande équipe interne, les fondateurs du FMCC ont fait le choix de recruter trois gestionnaires de crédit carbone qui couvrent chacun une région particulière et sont chargés de préparer, négocier, entériner et suivre les transactions portant sur des crédits carbone. Cette externalisation permet de limiter les risques de conflits d'intérêts auxquels la BERD ou la BEI pourraient être exposées en jouant à la fois le rôle de bailleur de fonds de projets et d'acheteur de crédits carbone générés par ces mêmes projets.

Les crédits carbone émanant de projets et acquis par le Fonds seront cédés soit directement aux investisseurs du guichet destiné au secteur privé, soit à la BERD qui agira pour le compte des investisseurs souverains. Les investisseurs du Fonds auront la possibilité d'approuver chaque transaction portant sur des crédits carbone qui leur aura été soumise par le secrétariat du Fonds et de décider d'y prendre part ou non. Les crédits carbone liés à des projets seront ensuite répartis entre les détenteurs de parts du Fonds au prorata de leur contribution. Les fonds d'investissement verts

feront l'objet d'accords particuliers entre acheteurs et vendeurs souverains.

Le FMCC, un puissant outil dans la stratégie de lutte contre le changement climatique de la BEI et de la BERD

La BERD et la BEI ont lancé le Fonds multilatéral conjoint pour l'échange de crédits carbone dans le cadre de leur stratégie de lutte contre le changement climatique, dont il constitue une pièce maîtresse. Suite au bilan en matière d'énergie réalisé par l'UE et aux livres verts qui ont été publiés dans ce contexte, la BEI a, en 2006, adopté une nouvelle stratégie concernant l'énergie. Le FMCC, tout comme le Fonds carbone pour l'Europe (dont le lancement est prévu au premier trimestre de 2007), le Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC)³ et le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC)⁴, fait partie des outils mis au point par la BEI afin de se conformer rapidement aux nouvelles lignes directrices de la politique de l'UE dans ce domaine. Le chemin sera long depuis les réductions d'émissions potentielles, jusqu'à une transaction portant sur des crédits carbone, et la BEI peut jouer un rôle important pour faire des projets et des crédits carbone une réalité.

L'un des points forts du FMCC réside dans le fait que les projets générant des crédits carbone seront instruits et financés par l'une ou l'autre des deux institutions – ou par les deux ensemble dans le cas d'un cofinancement –, conformément aux critères standard en matière de viabilité et de durabilité des projets, d'intégrité et de gouvernance d'entreprise.



Les projets types relevant du FMCC seront notamment des projets ayant trait à l'efficacité énergétique dans l'industrie, à la rénovation de centrales électriques et de réseaux de chauffage urbain, aux énergies renouvelables (par exemple la biomasse, l'énergie éolienne et les mini-centrales hydroélectriques) ainsi qu'à l'extraction et à l'utilisation de gaz de décharge ; ces projets pourront être situés dans l'ensemble des 29 pays dans lesquels intervient la BERD et où la BEI est également très active. □

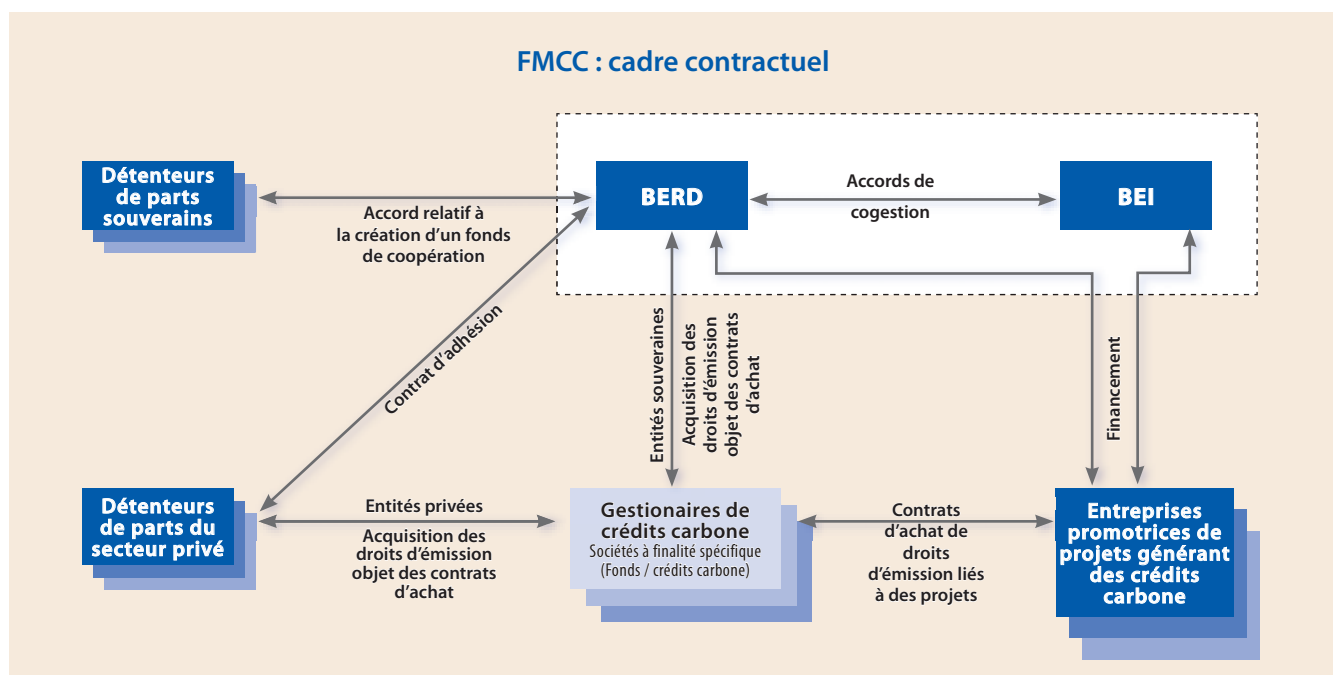
³ Le Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC), doté d'une enveloppe de 1 milliard d'EUR, a été créé dans le but d'aider les entreprises de l'UE à remplir les obligations qui leur incombent dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et en vertu du Protocole de Kyoto, en finançant jusqu'à 75 % du coût de projets permettant d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre.

⁴ Le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC) a pour objet l'octroi de préfinancements conditionnels destinés à appuyer les activités liées à la génération de crédits carbone adossés à des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et du Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC), qui sont tous deux des instruments du Protocole de Kyoto.

Avantages du FMCC et de la vente de crédits carbone

- Les détenteurs de parts du FMCC présentent une bonne solvabilité, ce qui devrait avoir des répercussions positives en particulier pour les opérations de financement sur projet et permettre aux vendeurs de droits d'émission de diversifier leurs contreparties.
- Les gestionnaires de crédits carbone, qui ont été retenus par la BERD et la BEI au terme d'une procédure d'analyse préalable approfondie, sont expérimentés et compétents. Le secrétariat du FMCC, une équipe constituée d'agents expérimentés de la BERD et de la BEI spécialement affectés à cette tâche, supervisera l'activité des gestionnaires de crédits carbone.
- Le FMCC a une orientation géographique bien définie (les gestionnaires de crédits carbone connaissent bien le cadre réglementaire des pays en question).
- Les contrats d'achat de droits d'émission sont souples (le prix fixé, le montant dû en EUR et les avances à régler peuvent faire l'objet de discussions au-delà de 2012).
- La BEI et la BERD peuvent apporter leur aide dans le cadre de relations avec des organismes étatiques et internationaux.
- Le FMCC apporte de la visibilité – l'intervention du FMCC est un gage de qualité pour les projets.

Kristin Lang, chef adjointe du secrétariat du FMCC
Direction des financements en Europe



La biodiversité et la BEI

La biodiversité de notre planète est en train de disparaître à un rythme alarmant, ce qui met en danger les services fournis par de nombreux écosystèmes tels que le cycle du carbone, la pollinisation et la protection des bassins versants : 60 % des écosystèmes sont ainsi menacés, et le taux d'extinction des espèces est entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux naturel.

La récente Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) a mis en évidence certains des grands défis qu'il nous faudra relever pour réduire sensiblement le taux de perte de biodiversité d'ici 2010. En réponse à ces conclusions, la Commission européenne a présenté le 22 mai 2006 une communication décrivant la démarche communautaire qui sera mise en œuvre pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010. De plus, l'UE a élaboré un plan d'action qui définit les responsabilités des institutions européennes et des États membres.

Pleinement consciente de la valeur élevée qui s'attache à la biodiversité, la BEI veille soigneusement à ce que toutes ses activités de financement produisent des résultats économiques, écologiques et sociaux positifs. Dans l'ensemble de ses activités, la BEI appuie les politiques communautaires, et son approche de la biodiversité se fonde sur l'application des princi-

pes contenus dans les politiques de l'UE en matière de protection de la nature, c'est-à-dire les directives Habitats et Oiseaux, Natura 2000, et la Convention sur la diversité biologique, dont l'UE est signataire.

Pour relever les défis de la biodiversité, la BEI a adopté une approche équilibrée de la gestion de ses opérations afin de réduire au maximum toute incidence négative qu'elles pourraient avoir sur la biodiversité, et de renforcer, chaque fois que c'est possible, la biodiversité et les habitats naturels. Elle vérifie ainsi, pour chaque projet, quel sera l'impact potentiel sur la biodiversité et les habitats naturels⁵. De plus, la Banque collabore avec des organisations internationales pour définir les meilleurs moyens de répondre aux problèmes de biodiversité grâce aux projets qu'elle soutient.

Reconnaissant la nécessité de coopérer avec d'autres acteurs, la Banque organise des consultations publiques sur certains

projets et participe à des actions collectives. Elle est notamment membre du groupe de travail européen sur la banque, les affaires et la biodiversité, qui examine des mécanismes potentiels pour financer des projets de biodiversité. Elle travaille également en étroite collaboration avec l'unité Biodiversité de la DG Environnement de la Commission européenne pour améliorer ses procédures internes d'évaluation, examiner des projets potentiellement sensibles, et former son personnel pour le sensibiliser aux questions de biodiversité ainsi qu'à la législation en matière de protection de la

⁵ Pour ses projets hors de l'UE, la BEI s'appuie aussi sur les conventions internationales ainsi que sur la classification des zones protégées établie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et sur les règles de gestion qui s'y appliquent.

nature, et aux outils et méthodes d'évaluation. En septembre 2006, la Banque a signé un protocole d'accord avec l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), qui va épauler la BEI dans les domaines suivants :

- consultation et conseil sur les problèmes de biodiversité que soulèvent les projets d'investissement ;
- amélioration des capacités du personnel en matière d'étude d'impact et d'intégration des questions de biodiversité dans les projets à l'étude ;
- supervision de l'aspect biodiversité des projets financés ;
- formulation de la stratégie de la Banque en matière de biodiversité.

Cette relation va permettre d'élaborer des initiatives conjointes et d'échanger des informations en vue de renforcer la gestion des questions de biodiversité de façon cohérente sur le long terme.

De plus, la BEI entretient un dialogue avec les ONG en organisant des débats sur des questions de politique générale, et notamment sur ses activités dans le domaine de l'environnement. Elle encourage les échanges de vues sur les projets dont certaines dimensions environnementales pourraient attirer l'attention de groupes d'intérêt public. Elle met actuellement en place de meilleurs contacts avec les ONG, en particulier celles qui se consacrent à la protection de la nature, afin d'assurer le suivi de questions spécifiques qui peuvent se poser à l'occasion d'un projet et d'amener les ONG à mieux comprendre le volet environnemental du processus d'évaluation préalable des projets.

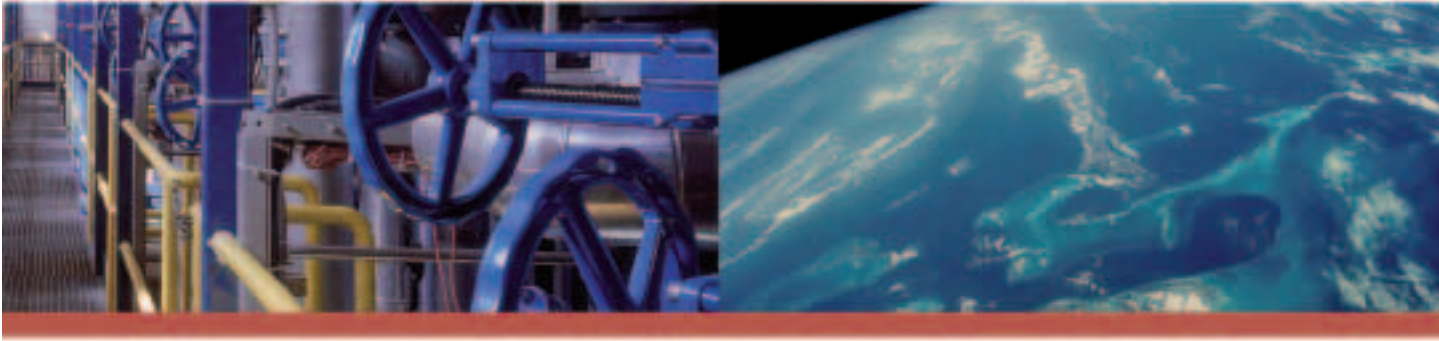
Enfin, à l'échelle interne, la Banque a élevé au rang de priorité la sensibilisation aux questions de biodiversité et la connaissance des outils disponibles pour la préserver. L'unité Environnement (ENVU) de la BEI est chargée du programme de sensibilisation et des sessions de formation dans ce domaine. Ce programme, qui comprend une série d'ateliers abordant les questions sociales et environnementales dans différents secteurs, a pour but d'offrir un forum de débat interne. Jusqu'à maintenant, les questions de biodiversité ont été abordées lors de deux sessions : une première conférence, sur la mise en œuvre de plans d'investissement ou de projets ayant une

incidence potentielle sur des sites protégés au titre de Natura 2000, a été donnée par la DG Environnement de la Commission européenne et portait principalement sur l'évaluation de la biodiversité dans l'UE et les pays adhérents et en voie d'adhésion ; la seconde, sur les projets de la BEI et leurs relations avec la biodiversité dans les pays

en développement, a été animée par l'UICN. Entre autres services, l'UICN aide la Banque à étudier l'intérêt que pourrait présenter le paiement des services fournis par les écosystèmes, par exemple les zones humides et les bassins versants, pour soutenir la biodiversité au travers des projets qu'elle finance. □

Matilde del Valle Serrano
Département Communication





Financement du secteur de l'eau en Roumanie





Ces dix prochaines années, la Roumanie devra procéder à de très gros investissements dans ses réseaux d'eau et d'assainissement et ses stations d'épuration pour se conformer aux directives communautaires fixant les normes relatives à l'environnement et à la santé publique.

En collaboration avec le ministère roumain de l'eau et de l'environnement et l'Association des compagnies roumaines des eaux (ARA), la BEI a organisé, le 23 novembre 2006 à Bucarest, une conférence consacrée aux besoins de financement dans ce secteur, qui s'adressait aux parties prenantes publiques et privées de Roumanie et d'autres pays.

Depuis 2000, date du lancement par l'UE de ses premiers programmes d'apport d'aides non remboursables pendant la phase de préadhésion, le montant des nouveaux projets cofinancés par la BEI dans le secteur roumain de l'eau et de l'assainissement a atteint au total 1,5 milliard d'EUR. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires de ce même secteur s'élève à 1,2 milliard d'EUR. « Ce marché doit trouver des solutions pour optimiser la qualité du service et parvenir à une meilleure efficacité », a déclaré M. Vasile Ciomos, président de l'ARA.

La construction de nouvelles stations d'épuration et la mise à niveau technique d'installations vétustes, ainsi que l'extension des réseaux, en particulier dans les petites villes et les villages, représentent un défi de taille. « L'amélioration de la qualité de l'eau de boisson en zone rurale est une nouvelle cible de nos investissements », a déclaré Mme Sulfina Barbu, ministre roumaine de l'environnement et de la gestion des ressources hydriques. Dans les campagnes

roumaines, l'eau provient pour l'essentiel de puits, dont la moitié sont pollués par des nitrates.

Des orateurs venus de Finlande, de Pologne, de Chypre et du Portugal ont expliqué les mesures prises dans leurs pays pour relever des défis similaires. L'un des thèmes communs abordés a été la nécessité de fusionner les services collectifs de petite taille pour créer des entités prestataires de services techniquement et commercialement viables, tout en réglementant de manière indépendante la qualité de ces services. Au Portugal, 18 compagnies régionales assurent la fourniture d'eau en gros et de services d'assainissement à quelque 300 communes responsables des réseaux de distribution et de collecte. Des fusions sont actuellement en cours pour créer un nombre réduit de services collectifs intercommunaux. Tous les exposés ont montré la nécessité d'une intervention forte des pouvoirs publics pour parvenir à des résultats positifs de ce type.

Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives importantes ont été lancées en Roumanie. La Banque européenne d'investissement a récemment accordé un prêt à l'État roumain à l'appui de la deuxième phase de son programme de développement des infrastructures des villes petites et moyennes (SAMTID, Small And Medium Town Infrastructure Development), lequel

s'inscrit pleinement dans le programme roumain de réforme des services relatifs à l'eau à l'échelle nationale. L'objectif de cette action est de regrouper plusieurs villes de petite taille pour créer des compagnies régionales capables d'assurer l'exploitation de leurs services à une échelle rentable. Dans le cas présent, le prêt de la BEI s'accompagne d'aides non remboursables de la Commission européenne et servira non seulement à financer la construction d'actifs matériels, mais aussi à appuyer la restructuration des institutions et le renforcement de leurs compétences.

L'aide que la BEI apporte à l'assainissement du milieu hydrique et à l'amélioration des services des eaux n'est qu'un des aspects de sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie de la population roumaine. Parmi les autres projets signés en 2006, il faut citer des projets prioritaires dans le secteur des transports ainsi que des lignes de crédit destinées, grâce à l'intermédiation de banques roumaines, à appuyer le développement d'entreprises privées. □

*Hellen Stoffels
Département
Communication*

Appui conjoint de la BEI et du FEI en faveur des PME en Espagne et au Portugal

Formant ensemble le Groupe BEI, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) collaborent de plus en plus étroitement pour répondre, par leur action conjointe, aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur financier et pour étudier les possibilités de synergie qui s'offrent au Groupe. Il peut s'agir d'opérations combinant des garanties du FEI et des prêts de la BEI en faveur des PME par l'entremise d'intermédiaires financiers⁶.



*David Coker
et Kristin Lang
Direction des financements
en Europe, département
Espagne et Portugal*

Au moyen de ses prêts acheminés par des intermédiaires, la BEI finance à des conditions attrayantes des investissements réalisés par des PME, qui représentent un secteur hautement prioritaire pour le Groupe BEI. Deux instruments principaux sont utilisés pour atteindre cet objectif: tout d'abord, les financements transitant par le biais d'institutions financières appropriées qui rétrocèdent les fonds à des PME; ensuite, des instruments souscrits sur le marché sous la forme d'obligations sécurisées émises par une banque intermédiaire ou via une structure de titrisation. Dans ce

dernier cas, la BEI acquiert des titres adossés à des actifs (TAA) bénéficiant d'une note de crédit élevée ou des effets émis par une structure ad hoc protégée de la faillite. Dans les structures de type TAA, les investisseurs n'ont pas de recours auprès du cédant. La participation de la BEI à des instruments de marché est une source de liquidités pour les banques émettrices qui peuvent ainsi accroître le volume de leurs prêts aux PME (la portée et les modalités de ces prêts sont définies dans un accord conclu avec la BEI et s'inspirent de celles applicables aux prêts faisant l'objet d'une intermédiation).

Le FEI a une longue expérience des transactions sur les marchés des capitaux en rapport avec des produits PME. Il a notamment participé en tant que garant à plusieurs opérations de titrisation en faveur

⁶ Les projets de petite dimension (dont le coût est inférieur à 25 millions d'EUR) impliquant des petites et moyennes entreprises (PME) ou portant sur des travaux d'infrastructure, et contribuant au développement régional, et objectifs énergétiques de la Communauté ou à l'amélioration de l'environnement, sont financés au travers d'institutions financières (par exemple, des banques ou des sociétés de crédit-bail).

PROSPECTUS October 19, 2006

BBVA-5 FTPYME
FONDO DE TITULIZACIÓN DE ACTIVOS

ISSUE OF ASSET-BACKED BONDS
EUR 1,900,000,000

| | | |
|----------------|-------------------|-------------|
| Series A1 | EUR 1,472,000,000 | AAA/Aaa/AAA |
| Series A2 | EUR 200,000,000 | AAA/Aaa/AAA |
| Series A3(C) * | EUR 100,000,000 | AAA/Aaa/AAA |
| Series B | EUR 38,000,000 | AAA/Aaa/AAA |
| Series C ** | EUR 57,000,000 | AAA/Aaa/AAA |

* Guaranteed by the Spanish State
** Guaranteed by the Portuguese State

Backed by loans assigned and serviced by

BBVA
Lead Managers

BBVA
Series A2 Subscriber

BBVA
Underwriters and Placement Agents

BBVA
Dresdner Kleinwort JPMorgan

BBVA
Bank of America Citibank

IBIS Corporate & Investment Bank
Latham Brothers

BBVA
Paying Agent

Fund established and managed by

ed

Prospectus entered in the Register of the Comisión Nacional del Mercado de Valores

crédito **IDI** Santander
Empresarial + Consumo E + Innovación

Quando su PYME nos solicita un crédito para I+D+i, toda Europa se pone en marcha.

Euribor 3 meses +0,75
3,90 % T.A.E.*

Y además puede alcanzar hasta un 45% de deducción fiscal con ayuda de la Certificación de Proyectos de I+D+i.

Queremos **ser tu banco**

crédito **IDI** Santander
Empresarial + Consumo E + Innovación

El Santander se une a Instituciones Europeas (BEI y FEI) para ofrecerte unas condiciones únicas en la financiación de sus proyectos de I+D+i:

Euribor 3 meses +0,75
3,90 % T.A.E.*

Y además puede alcanzar hasta un 45% de deducción fiscal con ayuda de la Certificación de Proyectos de I+D+i.

* T.A.E. de referencia: Euribor 3 meses + 0,75. Coste de crédito: 3,90%. Coste de emisión: 0,20%. Coste de gestión: 0,20%. Coste de mantenimiento: 0,20%.

Queremos **ser tu banco**

crédito **IDI** Santander
Empresarial + Consumo E + Innovación

Quando su PYME nos solicita un crédito para I+D+i, toda Europa se pone en marcha.

des PME qui ont été réalisées au Portugal, en plus d'avoir servi fréquemment de garant sur le marché espagnol.

Trois des cinq opérations dans le cadre desquelles la BEI et le FEI ont uni leurs efforts en 2006 pour soutenir les PME ont été le fait du département chargé des prêts en Espagne et au Portugal. Deux opérations comportaient une titrisation, la BEI achetant une fraction d'une tranche de premier rang et le FEI apportant sa garantie pour une tranche subordonnée (PG BBVA SME I en Espagne et PG BES VI au Portugal), tandis que les trois autres associaient une garantie du FEI et une émission obligataire sécurisée (PG Santander Central Hispano RDI).

Espagne : titrisation BBVA

La BEI et le FEI ont participé à la même opération de titrisation – BBVA-5 FTPYME, la première titrisation en Espagne pour laquelle des prêts à des PME constituaient les actifs sous-jacents. À différents degrés de risque dans cette transaction, l'opération combinait la souscription, par la BEI, d'effets (200 millions d'EUR) à une garantie du FEI et à une garantie du Trésor espagnol. La combinaison de garanties et la présence de la BEI sont censées augmenter la disponibilité de prêts et améliorer les conditions offertes aux PME. De plus, la garantie du Trésor espagnol prévoit l'obligation, pour BBVA, de réinvestir au moins 80 % du produit de la cession d'effets dans de nouveaux prêts aux PME.

Portugal : titrisation BES (Banco Espírito Santo) en faveur des PME

La BEI et le FEI se sont associés pour soutenir une opération de titrisation de prêts aux PME menée par Banco Espírito Santo (BES). Afin d'améliorer les conditions de finance-

ment en faveur des PME, la BEI a souscrit un montant de 150 millions d'EUR de titres de premier rang notés AAA, soit près de 20 % des titres de premier rang, émis par Lusitano SME No.1 plc, une structure ad hoc. L'émission était adossée à un ensemble de créanciers sur des PME dont BES était le cédant et assurait la gestion. BES est une contrepartie bien établie de la BEI, avec laquelle elle entretient des relations de longue date dans le cadre de l'appui aux PME. Acteur régulier sur le marché des TAA, cet intermédiaire possède une grande expérience de la titrisation d'actifs (par exemple, prêts hypothécaires, prêts à la consommation et crédits-bails d'équipement). Il s'agissait toutefois de la première émission directe de BES pour la titrisation de prêts aux PME. L'investissement de premier rang réalisé par la BEI était complété par les rehaussements de crédit du FEI (« couvertures » dans le jargon financier) pour des tranches mezzanine ou des tranches moins bien notées qui, par suite de l'opération, se sont vu décerner la note AAA. En conséquence, l'engagement total du Groupe BEI représentait environ 26 % de l'opération, qui s'élevait au total à 863 millions d'EUR.

Espagne : ligne spéciale de BSCH en faveur des PME

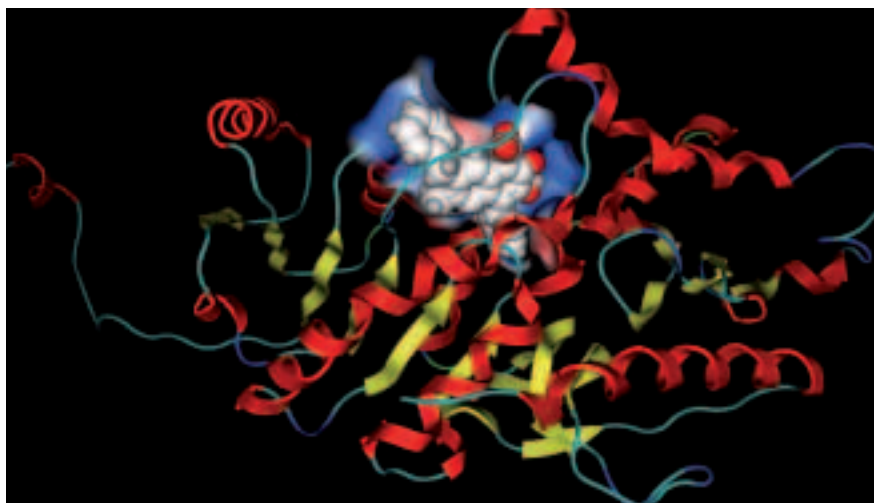
« Lorsqu'une PME sollicite un prêt, toute l'Europe se mobilise » : tel était le thème de la campagne de marketing lancée par Banco Santander Central Hispano (BSCH), une banque espagnole, pour promouvoir un mécanisme destiné à soutenir des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par des PME. Des affiches, des brochures et des plipostages ont contribué à faire connaître ce mécanisme. Grâce au concours des institutions européennes (BEI et FEI), BSCH a offert des conditions de financement sans précédent en faveur de

la recherche, du développement et de l'innovation (RDI).

Cette opération, la première ligne entièrement consacrée à la RDI par l'intermédiaire d'une banque commerciale espagnole, était une opération-pilote combinant une contre-garantie du FEI couvrant la moitié des pertes, à concurrence d'un certain plafond. Accordée dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises 2001-2005, la garantie était combinée à une souscription par la BEI, à hauteur de 60 millions d'EUR, d'une émission obligataire sécurisée, dont le produit était consacré à des prêts en faveur de la RDI. Cette amélioration de l'accès à des financements spécifiques à moyen et long terme devrait accélérer la mise en œuvre d'activités répondant aux priorités définies par l'UE dans la stratégie de Lisbonne. En plus d'être consacrés à des PME, un grand nombre de projets bénéficiaires, déjà admissibles au titre de la RDI, seront situés dans des zones assistées (Objectifs 1 et 2). Les projets sont instruits pour BSCH par AIDIT, un organisme mis en place par l'Universidad Politécnica de Madrid et l'Universidad Politécnica de Cataluña.

Dans chacun de ces exemples de titrisation, les actifs sous-jacents sont constitués par un portefeuille de prêts à des PME. Ces transactions confirment l'engagement du Groupe BEI à maintenir le soutien qu'il fournit de longue date aux PME, tout en élargissant la gamme de ses actions aux opérations sur les marchés des capitaux. □

Suppléer à l'insuffisance des financements pour la commercialisation de la recherche



Des financements supplémentaires sont nécessaires pour les transferts de technologie en Europe. Le FEI travaille à mieux comprendre cette insuffisance des moyens et à y remédier.

Delphine Munro et Felicitas Riedl, Affaires générales et finances, FEI

Qu'est-ce que le transfert de technologie ?

Le transfert de technologie est un processus par lequel les résultats des activités de recherche et développement (R-D) sont transformés en produits ou en services commercialisables. Cette transformation peut avoir lieu via :

- une collaboration entre des organismes de recherche et l'industrie,
- une concession de licence,
- la création de nouvelles sociétés.

Les résultats de la recherche fondamentale sont souvent considérés comme « trop novateurs » ou « trop risqués » pour être transférés du laboratoire vers des applica-

tions industrielles. Le potentiel des nouvelles découvertes et technologies élaborées dans les laboratoires universitaires ou par des sociétés en phase de démarrage risque de ne pas être exploité sauf si ces découvertes deviennent attrayantes pour l'industrie ou les investisseurs en aval, et c'est à ce stade que le FEI entend jouer un rôle important.

Les universités et les organismes de recherche disposent maintenant, pour la plupart, d'un « bureau de transfert de technologie » chargé d'identifier les résultats de la recherche ayant un intérêt commercial potentiel et d'élaborer des stratégies permettant de les exploiter.

Idéalement, les bureaux de transfert de technologie devraient être pluridisciplinaires et se composer de scientifiques, d'ingénieurs,

d'économistes, de juristes et – en particulier – de personnes ayant une expérience de l'industrie. Dans la réalité, c'est toutefois rarement le cas, et ce pour de multiples raisons. Fondamentalement, ces bureaux sont de création relativement récente et le transfert de technologie n'est pas encore considéré comme une profession suffisamment attractive pour vouloir abandonner un métier bien payé dans l'industrie afin de s'y consacrer.

Transfert de technologie : comparaison entre les États-Unis et l'Europe

Comparé à son homologue étasunien, le secteur européen du transfert de technologie souffre d'un certain nombre de handicaps, en particulier d'une absence de masse critique. Aux États-Unis, les uni-

Comparaison des recettes de licence des établissements scientifiques aux États-Unis et en Europe (2004)

| États-Unis | | Europe | |
|---|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Université/établissement | Recettes (Mio €) | Université/établissement | Recettes (Mio €) |
| • Weizman Institute | > 115,4 | • Pasteur | 32,6 |
| • Columbia University | 115,4 | • KU Leuven | 27,4 |
| • University of New York | 49,9 | • University of Edinburgh | 4,5 |
| • Sloan Kettering Institute for Cancer Research | 43,3 | • Utrecht | 4,0 |
| • Stanford University | 40,0 | • INRIA | 3,0 |
| • University of Rochester | 33,5 | • VIB | 2,7 |
| • City of Hope National Institute | 31,4 | • Cambridge | 2,3 |
| • MIT | 30,2 | • Universités de Berne et de Zurich | 0,6 |
| • University of Wisconsin-Madison | 25,6 | • LMU Munich | 0,2 |
| • Florida University | 25,2 | | |

Source : Entretiens FEI, automne 2004

versités ont l'avantage de disposer d'importantes ressources et d'avoir accès à de solides marchés financiers. Des technopoles performantes ont été créées sur la côte Est et la côte Ouest et contribuent de manière significative au taux élevé de commercialisation des découvertes faites dans ce pays.

Un autre facteur distinctif fondamental tient à l'esprit d'entreprise qui est beaucoup plus développé outre-Atlantique que dans la plupart des pays européens. Le niveau plus élevé d'investissement dans des entreprises qui démarrent aux États-Unis – via des investisseurs providentiels (*business angels*), des initiatives publiques ou des apports de capital-risque – explique, en outre, pourquoi on tire un meilleur parti des résultats de la recherche dans ce pays qu'en Europe.

Dans les années 80, les États-Unis ont mis en œuvre la loi Bayh-Dole qui autorisait les universités et les membres du corps professoral à déposer des demandes de brevet pour les découvertes faites dans le cadre des recherches financées par des agences fédérales telles que les *National Institutes of Health*, au lieu d'en laisser le droit de propriété intellectuelle à l'État.

Ce changement a accéléré l'exploitation des découvertes universitaires, telles que la recombinaison génétique pour élaborer des médicaments et d'autres produits biotechnologiques, ouvrant ainsi la voie à un système de partenariat tripartite entre pouvoirs publics, universités et jeunes entreprises « dont toute nation souhaiterait pouvoir se prévaloir »⁷. Du fait de cette loi, les universités étasuniennes réalisent des transferts de technologie depuis beaucoup plus longtemps que leurs homologues d'Europe, où une telle loi n'a été appliquée que bien plus tard (en 2002 en Allemagne, par exemple) lorsqu'elle l'a été (en Suède, il existe toujours un « privilège des professeurs » en vertu duquel les professeurs/inventeurs détiennent un droit de propriété intellectuelle sur les découvertes faites par leurs laboratoires ou facultés).

Le tableau suivant montre les différences des recettes de licences générées grâce à la commercialisation de la propriété intellectuelle par les différentes universités ou les différents organismes de recherche aux États-Unis et en Europe.

Le contexte européen

Grâce à sa bonne connaissance du marché du capital-risque européen, le FEI, qui a pris conscience que les besoins de financement liés aux transferts de technologie ne sont

pas couverts, travaille à mieux comprendre ce point faible du paysage européen des transferts de technologie et à y remédier.

En 2004, le FEI a été mandaté par la direction générale de la recherche de la Commission européenne pour réaliser une étude afin « d'évaluer la faisabilité et de définir les modalités opérationnelles d'un nouveau type de véhicule d'investissement ciblé, lié au transfert de technologie, basé sur le capital-risque et reliant les centres d'excellence des différents pays européens ».

Le travail a été divisé en deux phases. L'objectif de la première phase était de comprendre le marché du transfert de technologie en Europe, en le comparant avec les marchés étasunien, canadien et israélien. Pendant cette phase, plus de 200 entretiens ont été réalisés avec des leaders d'opinion et des experts de marché dans les domaines concernés (exemple : bureaux de transfert de technologie, capital-risqueurs, industriels, spécialistes des droits de propriété intellectuelle, etc.). La seconde phase a été centrée sur le développement de nouveaux instruments financiers susceptibles de prendre en compte les besoins non satisfaits – identifiés pendant l'étude – dans le domaine du transfert de technologie en Europe.

Le FEI a publié ses conclusions dans son rapport sur l'Accélérateur du transfert

⁷ Selon James Mullen, PDG de Biogen Idec Inc.

de technologie (Initiative TTA) en mai 2005 – voir le site Web du FEI www.eif.org (http://www.eif.org/tech_transfer/).

L'approche du Fonds européen d'investissement

Suite à l'étude de l'Initiative TTA, le FEI étudie maintenant des modèles parallèles d'investissement dans le domaine du transfert de technologie, destinés à venir en complément des financements d'amorçage traditionnels.

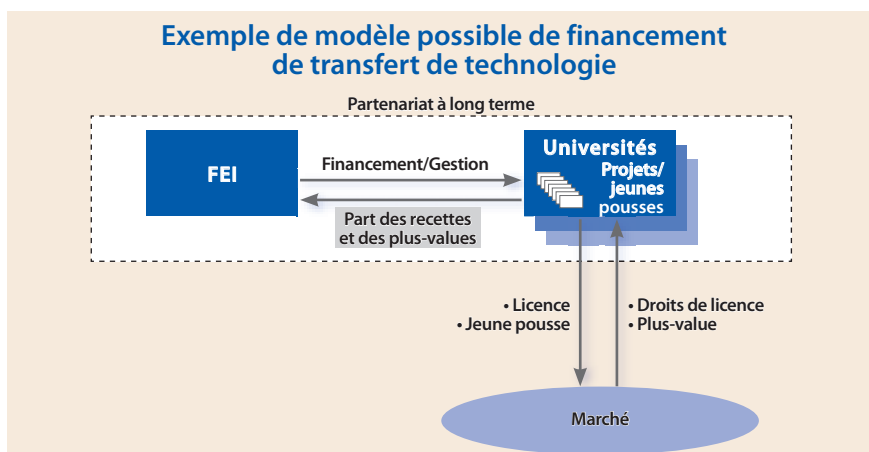
Exemple possible : établir un partenariat à long terme avec une université

Le modèle proposé est illustré par le diagramme ci-contre :

Une solution possible consiste à conclure, avec des universités ou des organismes de recherche, un accord de partenariat à long terme en vertu duquel le FEI engage des capitaux pour financer des projets de transfert de technologie et partage, en retour, les recettes et les plus-values générées par l'activité de transfert de technologie de l'organisme de recherche.

Cette approche conjugue un certain nombre d'avantages :

- elle permet une approche industrielle plutôt que purement financière : le partenariat consiste dans les faits en une coentreprise opérationnelle entre l'investisseur et l'université dans le cadre de laquelle une équipe professionnelle commune est chargée d'exploiter les possibilités de commercialisation.
- elle **accélère le processus** : le partenariat peut disposer d'un budget pour financer des projets et/ou des jeunes pousses prometteurs, ce qui accélère nettement les processus de démarrage. En outre, l'accord de partenariat définit des modalités pour le financement et le soutien des jeunes pousses issues de la recherche (ex : valorisation, droits des actionnaires, etc.). Cela supprime la nécessité d'organiser de longues négociations lors de leur création, de sorte que toute l'attention peut se concentrer sur les questions opérationnelles.
- elle est **évolutive et souple** : ces structures peuvent être mises en place pour l'ensemble d'une université ou pour certains laboratoires uniquement, bien qu'une masse critique minimum soit requise pour que la proposition soit viable. En outre, si la struc-



ture est mise en place pour certains laboratoires, elle est suffisamment souple pour permettre d'y ajouter d'autres laboratoires au fil du temps et de gérer les besoins et les flux de nouveaux projets.

Les investissements du FEI en faveur du transfert de technologie

En 2006, le Conseil d'administration du FEI a approuvé trois opérations de transfert de technologie :

- l'IP Venture Fund,
- un bureau scandinave de transfert de technologie de premier plan,
- le CD3 (en collaboration avec la *Katholieke Universiteit Leuven*).

L'IP Venture Fund :

La première collecte de ressources de l'IP Venture Fund a été clôturée à 23 millions d'EUR (avec un plafond de 45 millions d'EUR). Ce fonds investira dans des jeunes pousses issues des universités partenaires avec lesquelles l'IP Group a des contrats ainsi que dans les phases d'amorçage et de pré-amorçage parallèlement à d'autres investisseurs. Actuellement, l'IP Group a conclu des partenariats avec dix universités à travers le Royaume-Uni, dont Oxford. L'objectif de ce fonds est d'aider les jeunes pousses jusqu'à ce que soit constituée une masse critique.

Les technologies incluent :

- le chewing-gum non collant,
- les vêtements retardateurs de feu,

- les colorations capillaires non abrasives,
- un appareil manuel pour détecter la nature des matériaux.

Le Centre for Drug Design and Discovery (CD3) :

La *Katholieke Universiteit Leuven* et le FEI ont conclu un accord de partenariat pour créer le Centre for Drug Design and Discovery (Centre d'élaboration et de découverte de médicaments), afin de combler le fossé entre la recherche biomédicale universitaire et les besoins de la recherche industrielle appliquée. Cette initiative dynamisera la recherche et le transfert de technologie dans le domaine des sciences de la vie. Le CD3 est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2007.

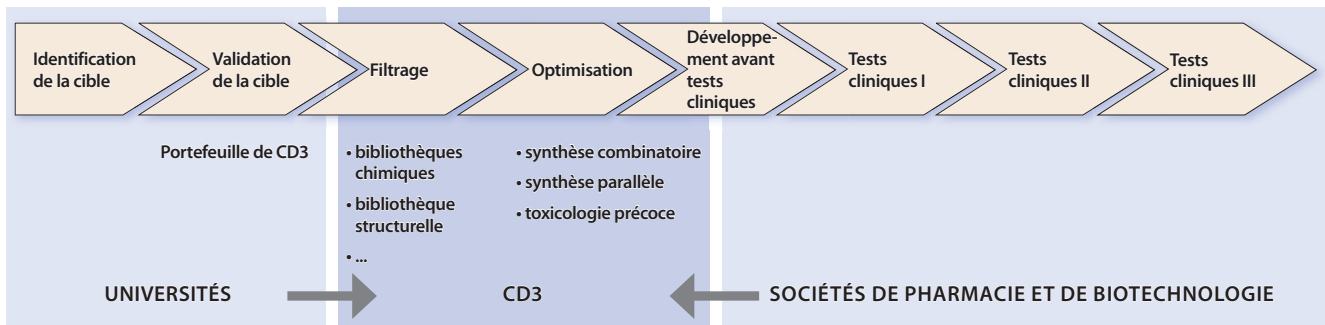
Des discussions se poursuivent à un stade avancé avec des universités scandinaves et britanniques de premier plan, qui pourraient conduire à de nouveaux investissements du FEI au deuxième trimestre 2007.

Le FEI évalue également d'autres possibilités d'investissement dans le cadre de l'Initiative TTA dans la perspective d'un financement de l'UE via le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité 2007-2013 et le dispositif JEREMIE de mise en commun des ressources européennes en faveur des microentreprises et des PME.

Coopération avec la BEI

La BEI a rejoint le FEI sur le projet AFIBIO (accès aux financements dans le secteur de la biotechnologie), consortium choisi par la direction générale de la recherche de la Commission européenne (financement du sixième programme-cadre)

Étapes dans le processus de développement d'un médicament



Le CD3 ciblera des projets répondant aux besoins non satisfaits pour plusieurs maladies graves telles que les hépatites B/C, le VIH, la maladie de Parkinson, etc.

Le CD3 s'intéresse à la demande aux deux extrémités de la chaîne :

- côté universités : pour pouvoir proposer à l'industrie des ébauches plus avancées d'éventuels médicaments
- côté industrie : pour disposer d'une réserve plus riche de médicaments potentiels ayant atteint un stade de développement davantage éprouvé.

pour analyser les besoins des secteurs de la biotechnologie et de la santé en matière de financements et de commercialisation des résultats de la R-D. Un système de notation pour les investisseurs intervenant dans les phases d'amorçage et de démarrage sera élaboré, de même que des directives de politique générale pour améliorer la situation dans ce domaine. Les autres membres du consortium sont : European Business Angels Network (Belgique), TechnologiePark Heidelberg GmbH (Allemagne), Institute of Baltic Studies (Estonie), Nantes Atlanpole (France), Science Park Raf Spa (société de gestion du San Raffaele Biomedical Science Park) (Italie), Cardiff University (Royaume-Uni) et Deloitte & Touche LLP Life Sciences Practice (Royaume-Uni).

Le FEI participe aussi au projet du consortium « ACHIEVE », deuxième projet du sixième programme-cadre au titre de l'Initiative TTA. Ce consortium cible le domaine des TIC et les principales activités incluent le développement d'outils de création d'entreprises tels que la modélisation financière, le marketing stratégique et la planification de l'activité ainsi que la fourniture d'un appui individuel (de type « tuteur ») et la supervision de petites équipes. ACHIEVE a pour but de constituer un réseau d'incubateurs et un système connexe d'accréditation, que le FEI aidera à concevoir, afin de comparer les incubateurs et les entreprises candidates. Les membres du consortium sont : Chambres de Commerce de Nice-Côte d'Azur et de Marseille (France), UTC Compiègne, Centre de transfert université-entreprises (France), City Council of Newcastle (Royaume-Uni), euConnect

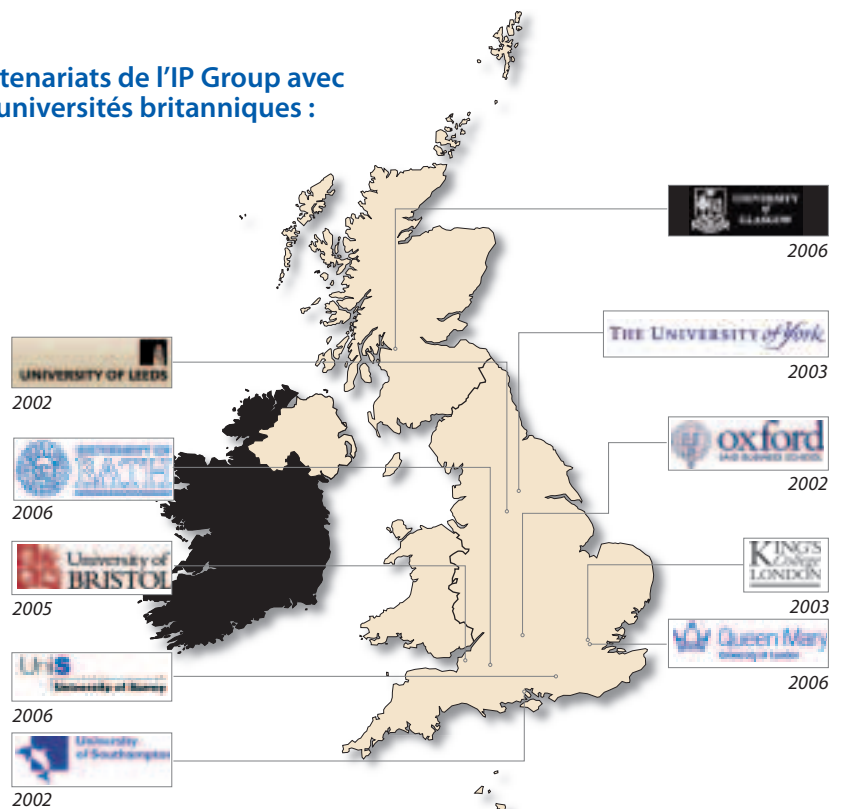
Ltd (société de communication spécialisée dans la diffusion des projets scientifiques et technologiques européens) (Royaume-Uni) et University of Cambridge Entrepreneurship Centre (Royaume-Uni).

Conclusion

L'investissement dans le transfert de technologie constitue un outil important pour faire en sorte que les nouvelles technologies aient la possibilité d'être développées

jusqu'à un stade où l'innovation peut être reprise par l'industrie ou devenir intrinsèquement viable. L'investissement dans le transfert de technologie est un instrument financier novateur qui vient en complément des modèles classiques de capital-risque et de capital-investissement. □

Partenariats de l'IP Group avec 10 universités britanniques :



L'activité de microfinance de la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Catherine Collin
Direction des financements hors Europe
Département ACP-IF

Le rôle de la microfinance – c'est-à-dire la fourniture de services de crédit et d'épargne ainsi que d'autres services financiers de base aux populations démunies – dans la réduction de la pauvreté est désormais largement reconnu. Au fil des années, la BEI a acquis des connaissances et des compétences dans le domaine de la microfinance au travers de ses activités dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), région où elle opère actuellement dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou⁸.

⁸ L'Accord de partenariat de Cotonou, conclu en juin 2000 pour une période de 20 ans, fait suite aux conventions de Yaoundé et de Lomé entre les États membres de l'UE et les 79 pays ACP. La BEI a été mandatée pour gérer la Facilité d'investissement, un instrument à risque créé sous forme de fonds renouvelable pour promouvoir le développement du secteur privé, et qui est complété par des prêts de la Banque sur ses ressources propres (prêts bénéficiant de la garantie des États membres de l'UE). Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI dans les pays ACP, consulter son site Web à l'adresse www.bei.org/acp



Dans le secteur de la microfinance, la stratégie de la Banque consiste à centrer son action sur les domaines où elle peut apporter une valeur ajoutée maximale, à savoir l'apport de fonds propres à des institutions existantes ou de création récente et la fourniture de ressources en monnaie locale, notamment par l'octroi de garanties. À la fin de 2006, le total des engagements de la Banque dans les pays ACP sous forme de prêts et de prises de participation dans le secteur de la microfinance se montait à 76,9 millions d'EUR. L'Afrique est progressivement devenue le principal bénéficiaire des activités de la BEI dans le domaine de la microfinance, alors qu'il y a très peu de temps encore, elle était le parent pauvre du secteur. La mise en place de nouveaux instruments tels que les garanties et les instruments de fonds propres a en outre permis à la Banque d'atteindre un nombre beaucoup plus élevé d'institutions de microfinancement qui, raison de leur dimension relativement limitée, n'auraient pas pu bénéficier de lignes de crédit classiques. Les fonds d'investissement du secteur de la microfinance se sont révélés particulièrement efficaces non seulement pour fournir des ressources à des institutions de microfinancement existantes dans des pays tels que le Kenya, l'Ouganda, le Ghana et le Mozambique, mais aussi en promouvant la création ou le développement de jeunes institutions de ce type au Cameroun, en République démocratique du Congo, à Madagascar, au Nigeria et au Tchad. La mise en place, au Sénégal, d'un mécanisme de garantie grâce auquel les institutions de microfinancement régionales peuvent se refinancer auprès de banques locales a ouvert la voie à une meilleure intégration du secteur de la microfinance dans le marché financier local, tout en permettant l'utilisation de liquidités en monnaie locale souvent abondantes, ce qui résout également le problème du risque de change.

La Banque vise à ce que ses opérations dégagent un triple rendement, c'est-à-dire qu'elles soient rentables sur les plans financier et social, et qu'elles aient un effet de démonstration. La rentabilité financière est essentielle pour garantir la viabilité des institutions de microfinancement concernées et les rendre attractives aux yeux des autres investisseurs. Le rendement social se mesure à l'aune de la croissance des revenus des bénéficiaires de microcrédits. Un effet de démonstration doit être obtenu pour assurer la mobilisation, à l'avenir, de sources de financement plus importantes, tant au Nord qu'au Sud. Le fonds de microfinance

Africap, dont la Banque est l'un des principaux bailleurs de fonds initiaux, en est un bon exemple. Après un démarrage relativement lent en 2001-2002, ce fonds a rapidement obtenu de meilleurs résultats en se constituant un solide flux d'opérations et en réalisant deux sorties d'investissement : en 2005-2006, le fonds a cédé une partie de ses investissements dans Equity Bank Ltd (EBL, Kenya), laquelle est entrée à la Bourse de Nairobi, devenant ainsi la deuxième institution de microfinance au monde à être cotée en Bourse ; et Africap a également vendu ses parts dans First Allied Savings and Loan (FASL, Ghana). Ces deux cessions ont permis de dégager des rendements confortables qui ont été en grande partie réinvestis dans le fonds. La réussite d'Africap a été récemment reconnue par la communauté des investisseurs d'Afrique : en novembre 2006, le fonds s'est vu décerner le prix de « l'opération de capital-risque de l'année » des investisseurs africains pour son investissement dans EBL. Grâce aux résultats obtenus, Africap devrait être en mesure de lever des ressources pour un nouveau fonds de plus grande dimension (Africap II), tant auprès des investisseurs actuels que de nouveaux participants, dont des bailleurs de fonds africains.

Malgré une évolution encourageante, la majeure partie des populations pauvres n'a toujours pas accès à des services financiers de base. Il reste beaucoup à faire et la BEI

s'efforce de contribuer, par une démarche volontariste, aux efforts dans ce domaine en restant à la pointe du secteur et en jouant un rôle de pionnier, prenant en charge les risques liés à des projets à grand impact. Toutefois, les activités de la Banque dans le secteur de la microfinance ne se limitent pas aux opérations strictement liées aux projets ; elles englobent un dialogue permanent avec les États membres de l'UE, la Commission européenne et d'autres parties prenantes importantes. En septembre 2006, la Banque a signé avec le Grand-Duché de Luxembourg un protocole d'accord instituant un cadre de coopération pour le financement de programmes d'assistance technique relatifs à la promotion d'activités de microfinance dans les pays ACP. La Banque a également joué un rôle de premier plan dans la mise en place du programme-cadre UE-ACP sur la microfinance, un programme pilote financé par la Commission européenne dont le but est d'allouer des fonds pour la fourniture d'une assistance technique en faveur d'opérations de microfinancement. Ce programme est géré par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP), un consortium d'organismes de développement publics et privés qui collaborent en vue d'améliorer l'accès aux services financiers des populations pauvres des pays en développement. Depuis 2005, la Banque est un membre actif du GCAP au sein duquel elle s'emploie à faire entendre la voix des pays ACP. □



Le magazine d'information du Groupe de la
Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – ☎ (+352) 43 77 04

www.eib.org – info@eib.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin
☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

Parkring 10 – A-1010 Wien
☎ (+43-1) 516 33 31 95 – ☎ (+43-1) 516 33 30 00

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel
☎ (+32-2) 235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid
☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

France

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris
☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Avenue – GR-106 74 Athens
☎ (+30) 210 68 24 517 – ☎ (+30) 210 68 24 520

Italie

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma
☎ (+39) 06 47 19 1 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

Plac Pilsudskiego 1 – PL-00-078 Warszawa
☎ (+48-22) 310 05 00 – ☎ (+48-22) 310 05 01

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa
☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF
☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive
Groenkloof – 0181 Tshwane (Pretoria)
☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

Égypte

6, Boulous Hanna Street – Dokki, 12311 Giza
☎ (+20-2) 336 65 83 – ☎ (+20-2) 336 65 84

Kenya

Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road, PO Box 40193,
KE-00100 Nairobi
☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

Riad Business Centre, Aile sud, Immeuble S3, 4^e étage
Boulevard Er-Riad, Rabat
☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

Sénégal

3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau
☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

Tunisie

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis
☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg
☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-07-126-FR-C

©BEI - 02/2007 - FR

À noter dans vos agendas

- **22-23/03/07** – Conférence 2007 de la FEMIP, Paris – France
- **05/06/07** – Séance annuelle 2007 du Conseil des gouverneurs, Luxembourg
- **27-28/09/07** – Forum 2007 de la BEI, Ljubljana – Slovénie

Les programmes détaillés et les modalités d'inscription sont disponibles à l'adresse: www.eib.org/events

Nouvelles publications de la BEI

Décembre 2006

- JASPERS, un instrument à l'appui de la politique de cohésion de l'Union européenne

Janvier 2007

- Statuts de la BEI
- Évaluation des projets de RTE transfrontaliers
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement dans les États baltes
- La BEI et le secteur de l'eau : les réseaux d'eau et d'assainissement
- Plan d'activité 2007-2009 de la BEI
- Mieux connaître toutes les prestations dont vous pouvez bénéficier

Février 2007

- JASPERS - Assistance technique pour la préparation de projets (mise à jour)
- Le Fonds fiduciaire de la FEMIP : évaluation des activités au 30 septembre 2006
- Guide du financement des projets élaborés par les plates-formes technologiques européennes

Prochainement:

- Rapport 2006 sur la responsabilité d'entreprise de la BEI
- Cahiers BEI 2007
- Rapports annuels de la FEMIP et de la Facilité d'investissement
- Rapport annuel du Groupe BEI

Les brochures de la Banque sont disponibles dans plusieurs langues en fonction du public auquel elles s'adressent et des besoins opérationnels. Elles peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site www.eib.org/publications.

